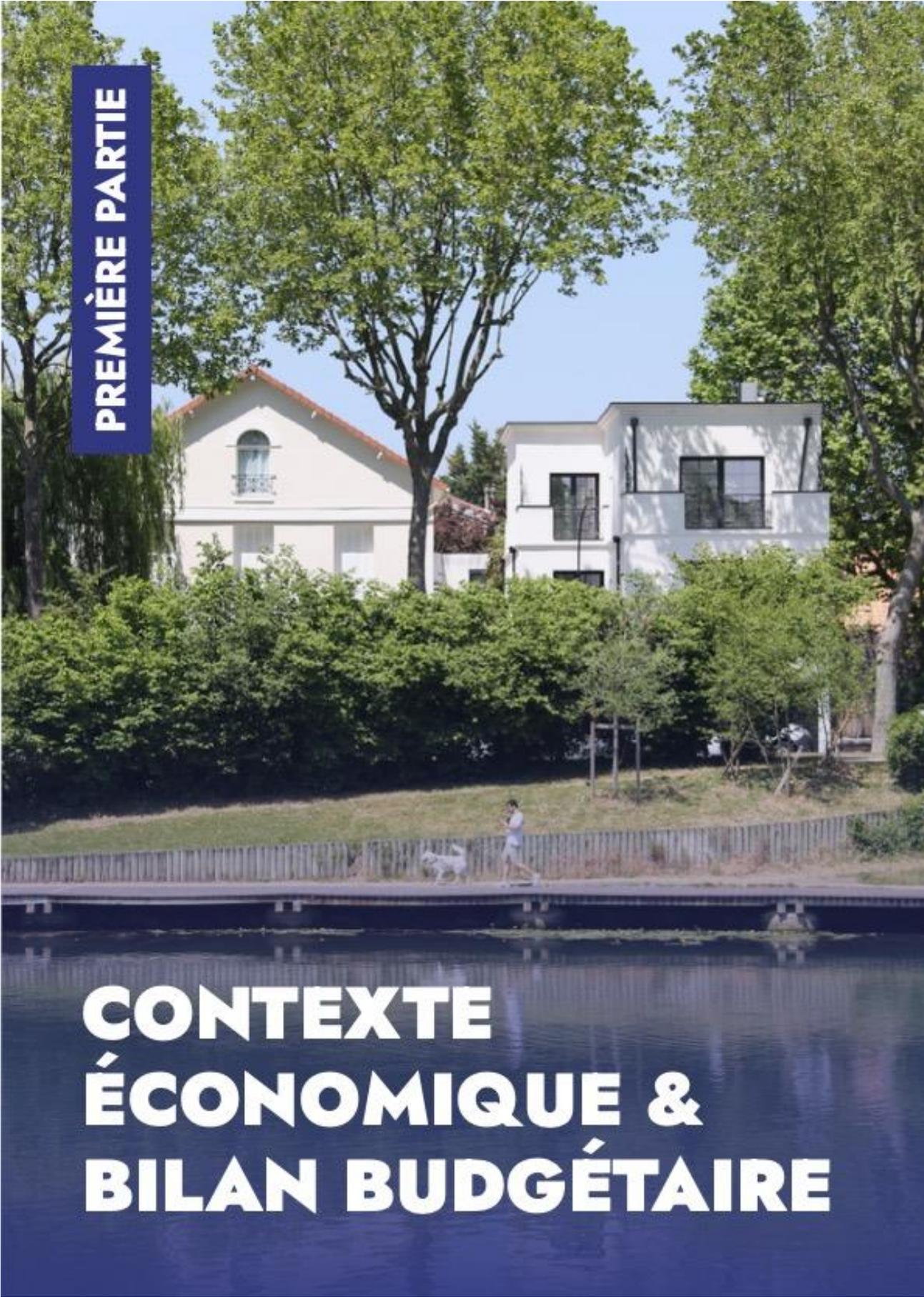




VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

2024
R
B



PREMIÈRE PARTIE

CONTEXTE ÉCONOMIQUE & BILAN BUDGÉTAIRE

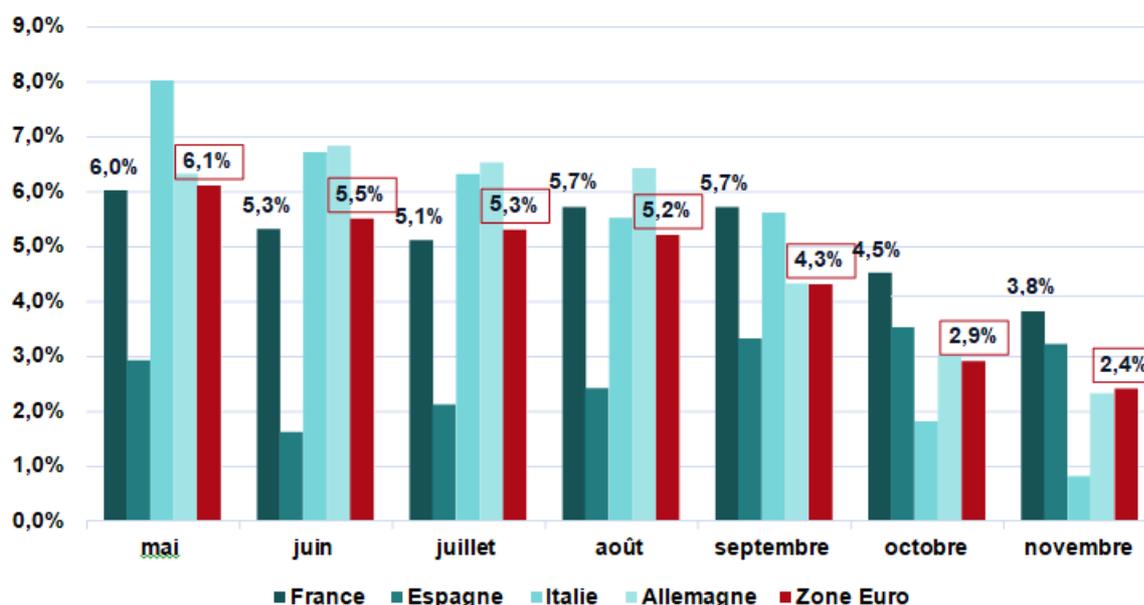
UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN LENTE CONVALESCENCE

Au niveau mondial et européen, même si les niveaux d'inflation demeurent élevés, le cycle de désinflation s'est amorcé et les premiers signes d'une croissance à nouveau positive se font sentir avec 1 % de hausse de PIB au niveau de la zone euro attendu pour 2024.

La Banque centrale européenne (BCE) pourrait par conséquent engager une baisse des taux directeurs, sans pour autant que les taux retrouvent leur niveau le plus bas. Il faudrait plutôt s'attendre à des niveaux comparables à ceux connus dans l'intervalle 2004/2011. Ces baisses devraient néanmoins redynamiser la consommation des ménages et les investissements. Il s'agit là d'un sursaut attendu par l'ensemble des acteurs économiques, et en particulier par les collectivités territoriales, très impactées par le net ralentissement des transactions immobilières qui ont une conséquence directe sur les droits de mutation à titre onéreux, perçus par les départements et les communes.

Cependant, ces prévisions demeurent soumises aux aléas macroéconomiques et géopolitiques que représentent les tensions au Moyen-Orient et plus particulièrement des risques pesant sur le commerce international et sur le prix du pétrole.

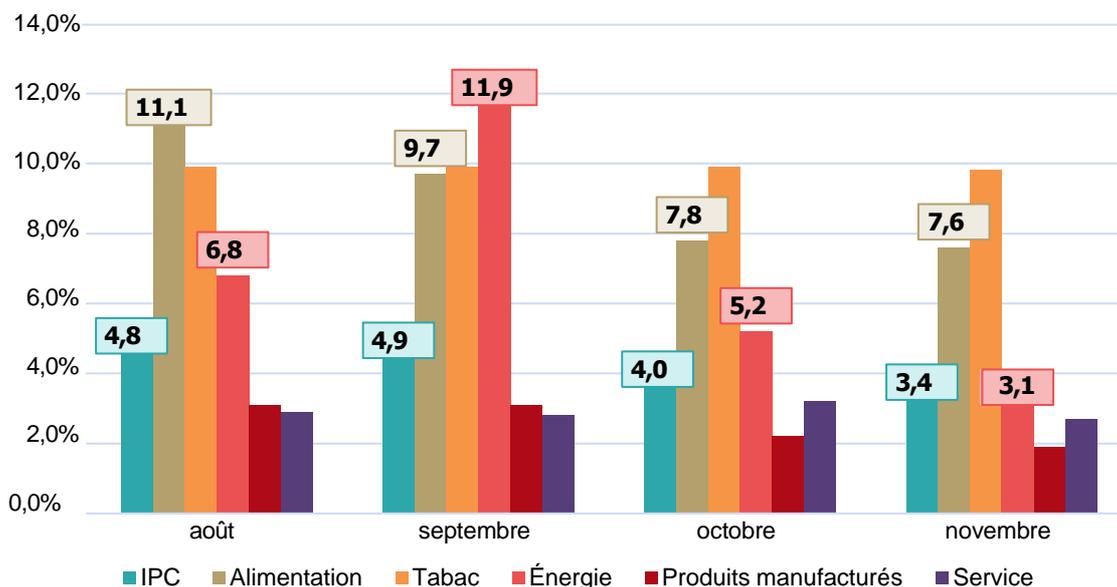
Evolution de l'inflation dans les principaux pays européens



Source : Eurostat

En France, à l'instar des autres économies occidentales, le processus de désinflation est engagé. Toutefois, cette tendance est encore incertaine, notamment au niveau des prix de l'énergie, lesquels ont baissé jusqu'au mois de juillet avant de rebondir à partir du mois de septembre. Là encore, le contexte international lié aux différents conflits au Moyen-Orient pourrait perturber cette tendance fragile, et quand bien même la déflation se confirmerait, le retour à des prix antérieurs à la crise inflationniste paraît peu probable. La hausse des prix enregistrée ces deux dernières années s'est donc inscrite dans la durée.

France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : Insee

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES : LOI DE FINANCES 2024

Ce contexte économique contraint le rétablissement des finances publiques. A la fin du troisième trimestre 2023, le niveau de dette publique nationale atteignait les 112% du PIB. Les hypothèses optimistes du gouvernement considèrent une réduction du déficit du ratio dette/PIB attendu à partir de 2025, pour atteindre 108,1 % en 2027, bien en deçà des règles budgétaires communes de l'Union européenne et en tendance bien plus lente de celles des autres pays de la zone euro. Afin de confirmer cette projection, l'Etat devra prévoir de nouvelles coupes budgétaires structurelles d'autant plus nécessaires que la charge de la dette nationale restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Contexte macro-économique :

Croissance France	1,4 %
Croissance zone Euro	1,3 %
Inflation	2,6 %

Administrations publiques :

Croissance en volume de la dépense publique	0,9 %
Déficit public (% du PIB)	-4,4 %
Dette publique (% du PIB)	111,7 %

Au travers de la loi de finances 2024, l'Etat entend s'assurer de **la contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public**. En effet, la loi de finances 2024 annonce la création d'un haut conseil des finances publiques locales dont la fonction sera d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un objectif posé par le gouvernement : encadrer la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités en deçà de 0,5 point du niveau d'inflation. **Il est à noter que l'effort attendu du bloc des administrations publiques locales est unilatéral, puisque celles-ci restent soumises au principe d'équilibre budgétaire, contrairement à l'Etat**. En outre, cette contribution pourrait se faire au détriment des dépenses d'investissement, qui sont pourtant profitables à l'économie puisqu'elles permettent des achats et des dépenses d'équipement auprès des opérateurs économiques souvent locaux.

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en %	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

*source : caisse d'épargne

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

En ce qui concerne le coefficient de revalorisation des bases, il est basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1(2023) et novembre N-2 (2022), il est donc fixé à **+3,9 % pour 2024**. Pour mémoire, il était de 7,1% en 2023.

Même si la loi de finances prévoit une hausse relative des concours financiers de l'Etat aux collectivités, celles-ci demeure nettement en deçà des attentes et ne devrait concerner qu'une partie seulement des collectivités. En effet, la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2024 est abondée

de 320 millions d'euros, mais **il s'agit comme l'année précédente d'une revalorisation inférieure au niveau de l'inflation prévisionnelle**. Sur ces 320 millions, 290 millions seront concentrés sur des dotations de péréquation, entre dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine, dont la ville de Saint-Maur-des-Fossés reste exclue. En conséquence, **la ville ne peut pas s'attendre à une revalorisation à la hausse de sa DGF pour 2024**.

Si **le bouclier tarifaire** concernant les dépenses d'électricité mis en place en 2023 est maintenu en 2024, il **ne concerne encore une fois qu'un très faible nombre de communes** parmi lesquelles la ville de Saint-Maur-des-Fossés ne figure pas.

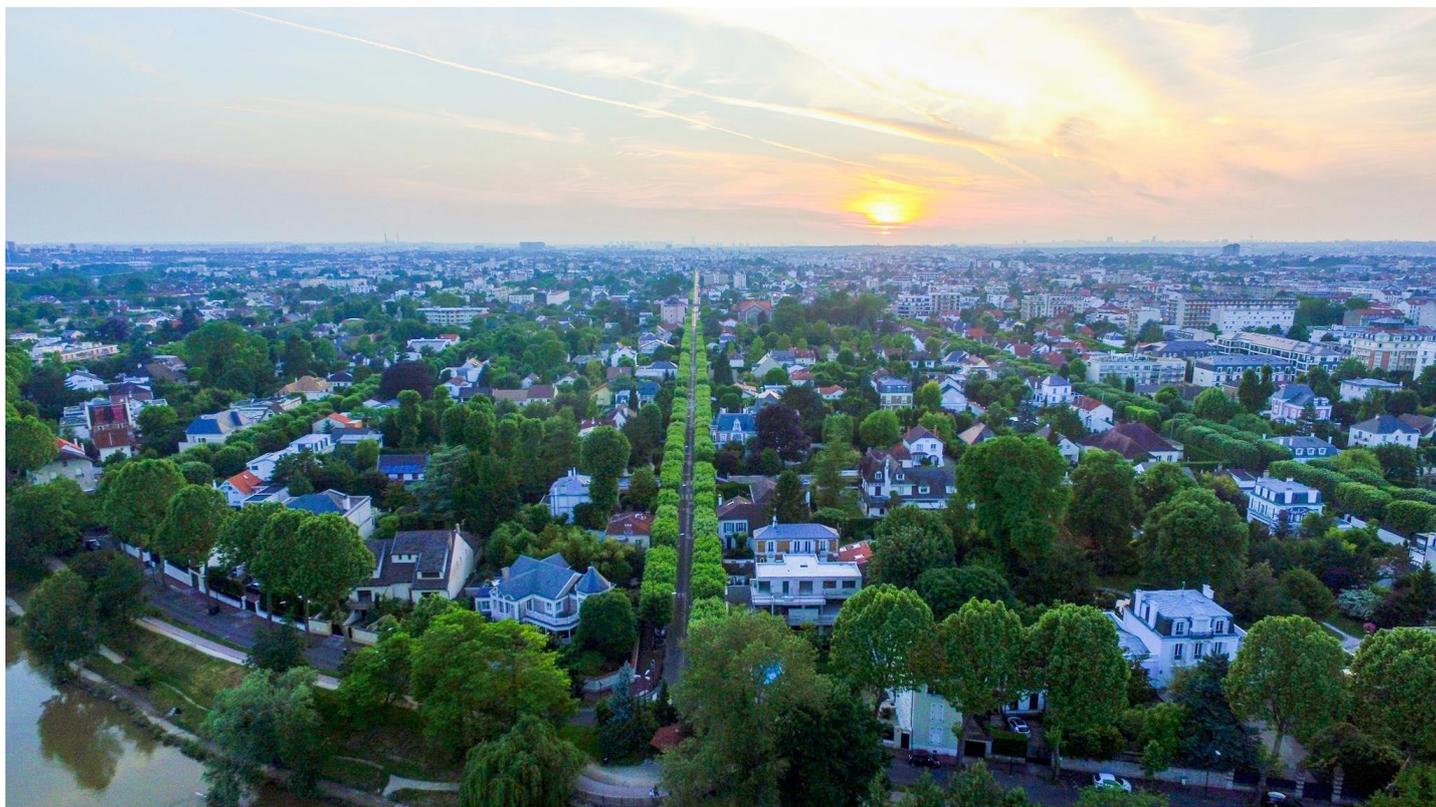
En revanche, en 2024, **le filet de sécurité** destiné à protéger les collectivités des conséquences de la crise énergétique, ne sera pas reconduit. Pour mémoire, la ville n'a pas pu en bénéficier, **les conditions d'attribution étant très restrictives**.

En 2023, la loi de finances avait prévu une répartition des impôts économiques entre métropole et EPT. Devant la complexité des rapports financiers entre ces instances et l'accueil des jeux olympiques et paralympiques en 2024, la loi de finances 2024 reporte d'un an ce transfert.

En ce qui concerne **les dispositions « vertes »** de la loi de finances 2024, les préconisations de forme, à savoir la généralisation de budgétisation verte, destinée à flécher les dépenses d'investissement en faveur de la transition écologique, pour les communes de plus de 3 500 habitants devront être **présentées sous forme d'annexes au moment de l'adoption du compte administratif**.



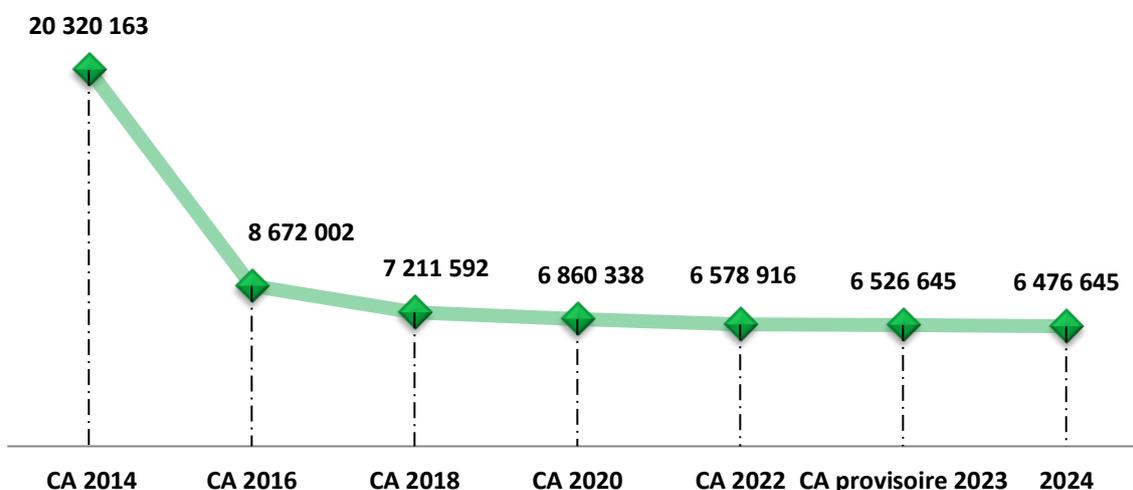
LES DONNÉES D'UNE ÉQUATION SINGULIÈRE



D'une année sur l'autre, la collectivité présente les mêmes caractéristiques singulières liées à **un héritage historique auquel elle reste fidèle** :

- Elle demeure **une des communes les plus étendues et arborées d'Ile de France** avec 18 000 arbres d'alignement auxquels s'ajoutent ceux des Bords de Marne et des squares, qu'elle prend soin d'entretenir et d'étoffer. La superficie de la ville rapportée à la densité raisonnable de population pèse sur la gestion de l'espace public, avec 186 kilomètres de voirie et 6 000 points lumineux. Pour faire face aux dépenses, la ville dispose de moins de foyers fiscaux par kilomètre carré que des villes densément peuplées d'Ile-de-France comme Vincennes ou Levallois-Perret.
- Par ailleurs, elle **dispose de nombreux équipements publics municipaux** : 25 écoles maternelles et primaires, des équipements culturels dont un conservatoire à rayonnement régional, deux cinémas, deux théâtres, une médiathèque, ainsi que différentes « maisons » destinées à accueillir un public encore plus large (maison des séniors, maison des étudiants, maison des arts et de la culture, maison des familles et de la parentalité, maison du numérique...). Il est à noter qu'avec 5 stades, deux centres sportifs, deux piscines et plusieurs gymnases, la ville dispose d'une gamme complète d'équipements sportifs qui n'est pas sans rappeler celle de villes-centres d'intercommunalités de province ou de villes-préfectures. La contrepartie de cette diversité et de cette qualité d'équipements offerts aux Saint-Mauriens est un poids budgétaire conséquent pour l'entretien et la modernisation de ces équipements.

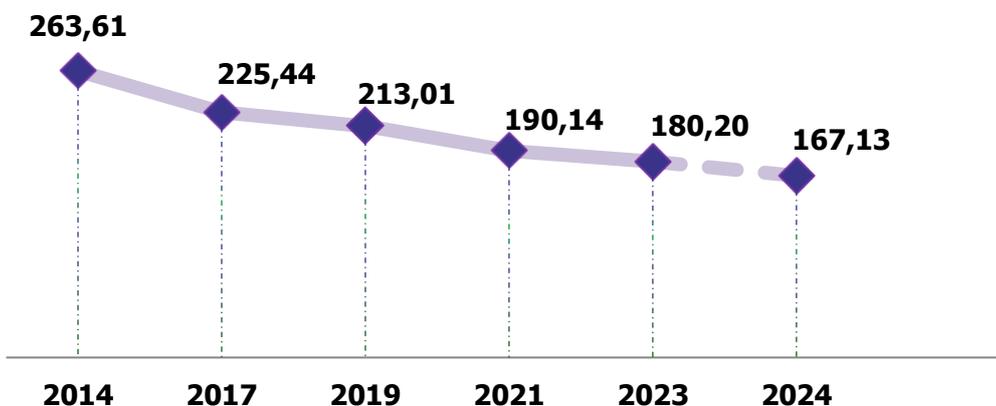
- **La modération fiscale dont fait preuve la ville à l'égard de ses habitants la pénalise au regard des montants alloués de DGF accordés par l'Etat, en baisse continue depuis 2014 :**



Ou auquel elle est tenue de faire face :

- **La dette :** même si la ville a fait de son désendettement l'axe prioritaire de sa stratégie budgétaire, parvenant à diminuer l'encours de sa dette de 100 millions entre 2014 et aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que cet héritage pèse toujours sur le budget de la ville à hauteur de 24 millions par an pour un capital restant dû de 180 200 462 € déduction faite du fonds de soutien au 31/12/2023.

Profil d'extinction de la dette
déduction faite du fonds de soutien



- En 2024, la commune de Saint-Maur-des-Fossés demeure contributrice au budget de l'Etat à hauteur de **14,7 millions payé au titre du FNGIR**. Ce montant demeure constant alors que la ville a formulé plusieurs demandes de révision de ce fonds au mécanisme obsolète, demandes demeurées à ce jour sans réponse des ministres auxquelles elles étaient adressées.
- La ville continue à lutter contre la densification massive voulue par l'Etat et demeure à ce titre pénalisée par la taxe SRU sur la base d'un arrêté de carence, toujours plus sévère. Cette **pénalité majorée a été portée à 400 %, l'Etat considérant que les règles d'urbanisme de la ville sont trop protectrices des quartiers pavillonnaires et que celle-ci ne mobilise pas de zone réservée dédiée à la construction de logements sociaux**. Pour rappel, la ville s'est vue confisquer sa compétence en matière d'instruction et de délivrance des permis de construire collectifs mais demeure sanctionnée à hauteur de 6,5 millions d'euros par an au titre de la taxe SRU, en dépit de l'absence de maîtrise de ses leviers d'action, opérés par l'Etat sur le dernier triennal.
- Chaque année, la ville doit aussi faire face à un certain nombre de dépenses obligatoires parmi lesquelles le contingent « incendie » contribuant au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), le FCCT, la réservation de berceaux en crèches ou encore le fonctionnement des écoles pour près de 21 millions d'euros.

UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE PÉRÉNISÉE POUR DES CHOIX RECONDUITS



Depuis 2014, l'héritage de la ville a conduit à la mise en œuvre d'une stratégie financière efficace ...

Cette stratégie financière conduit la ville vers l'assainissement total de ses finances au moyen :

- de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement permettant de dégager chaque année des marges de manœuvre ;
- du maintien des taux de fiscalité à des niveaux raisonnables ;
- du désendettement par l'application constante de la règle d'or qui consiste à ne jamais emprunter plus que ce qui est remboursé chaque année.

... qui permet de pérenniser les objectifs qui guident l'action municipale d'année en année :

Le maintien d'un investissement dynamique :

à raison de 24 millions par an en moyenne, la ville a, depuis 2014, rénové ses 25 écoles, de nombreux bâtiments communaux, près de 10 kms de voirie chaque année.

Le maillage d'équipements publics municipaux a par ailleurs été complété des « maisons » destinées à tous les publics et répondant à de nouveaux besoins : maison des seniors, maison du numérique, maison de la parentalité, maison des étudiants, maison des associations... La Ville veille à ce que ces investissements s'inscrivent dans une démarche environnementale et durable.

La constante amélioration du service public municipal :

- une petite enfance protégée et une offre éducative de qualité
- un service public de proximité et de solidarité qui évolue au rythme des besoins
- une offre culturelle variée accessible au plus grand nombre
- une offre sportive complète
- une offre récréative innovante
- un cadre de vie attentif aux défis environnementaux

La protection d'un urbanisme maîtrisé et d'un cadre de vie apaisé et respectueux de l'environnement :

L'adoption du plan local d'urbanisme (PLU) en 2017 et, depuis décembre 2023, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) garantit à la ville le respect d'un urbanisme à taille humaine face à une volonté de densification massive voulue par l'Etat pour l'ensemble des communes de petite couronne. En dépit de l'application aveugle de la loi dite SRU et du paiement d'une taxe confiscatoire de plus de 6,5 millions d'euros par an, Saint-Maur-des-Fossés veille à offrir un parcours résidentiel complet à ses habitants dans le respect des contraintes environnementales et notamment de l'exposition certaine au risque d'inondation.

Le PLUi pérennise :

- la limitation des immeubles à 4 étages et uniquement sur les grands axes
- la protection des quartiers pavillonnaires, garants de 50 % de pleine terre sur 85% du territoire
- le respect de la trame verte avec 18 000 arbres d'alignement
- la sauvegarde de la trame bleue et de la Marne.

La ville adopte chaque année un budget permettant la mise en œuvre de ces objectifs. Ce budget est néanmoins contraint par un certain nombre d'éléments exogènes, lesquels varient et en conditionnent l'élaboration.

Le saviez-vous ? Avant de pouvoir procéder à ses choix budgétaires, la municipalité doit, au 1^{er} janvier de chaque année, honorer les postes de dépense suivants :

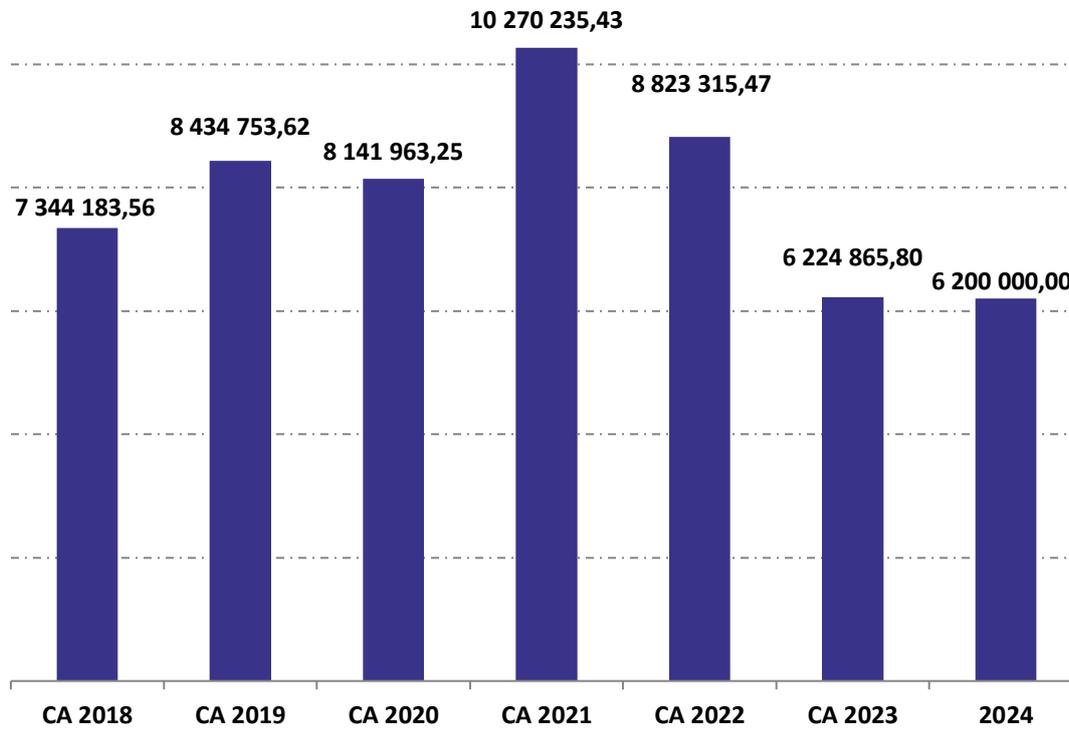
- FNGIR : 14,7 millions d'euros
- FPIC : 1,71 million d'euros
- Le contingent « incendie » contribuant au financement de la BSPP : 1,81 million d'euros
- Le FCCT : 2,25 millions d'euros
- Les salaires des agents : 75 millions d'euros projetés en 2024
- Le remboursement annuel de la dette : 24 millions d'euros (dont 8,98 en intérêt et 15,2 de remboursement de capital)
- le fonctionnement des écoles, premier poste sectoriel de dépenses : 20,61 millions d'euros (dépenses ressources humaines comprises)
- Les berceaux en crèches : 1,39 million
- Les fluides destinés au bon fonctionnement des écoles, équipements sportifs, culturels et associatifs : 8 millions d'euros.

Ces engagements représentent près de 90% du budget. Ils permettent le fonctionnement de services publics essentiels, que la ville veille à protéger. Les marges restantes dans l'élaboration budgétaire y sont donc strictement conditionnées.

En 2023, la réalisation du budget a été soumise à **de fortes contraintes** qui sont venues exacerber les contraintes préexistantes :

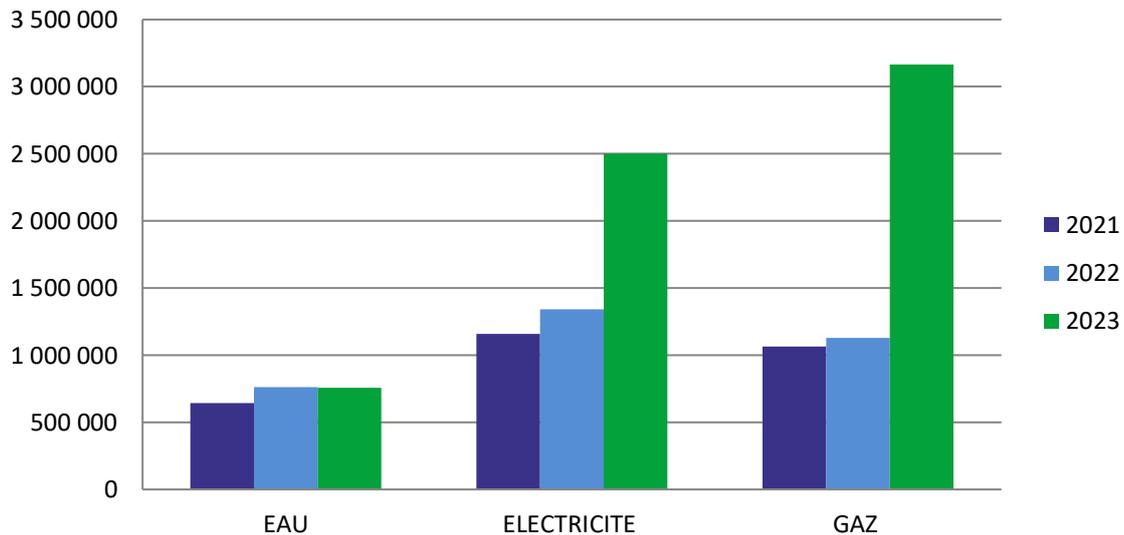
- **L'inflation** a atteint un niveau record, impactant l'évolution des charges à caractère général et plus particulièrement des denrées alimentaires et des dépenses de fluides ;
- **La hausse des dépenses de personnel** suite à la révision du point d'indice ;
- **La chute des droits de mutation**, conséquence du ralentissement du marché immobilier alors qu'il s'agissait jusqu'à présent d'une recette dynamique ;
- **Une compensation partielle de la suppression de la taxe d'habitation, contraire aux promesses gouvernementales.** Cette réforme fige la compensation attribuée à la ville sur le niveau d'imposition de 2017, privant la collectivité de toute dynamique. A ce jour, le manque à gagner pour la ville résultant de cette réforme s'élève à 4 millions d'euros. En 2023, l'Etat a procédé à un rattrapage de 710 000 € et il en sera de même en 2024.

Droits de mutation



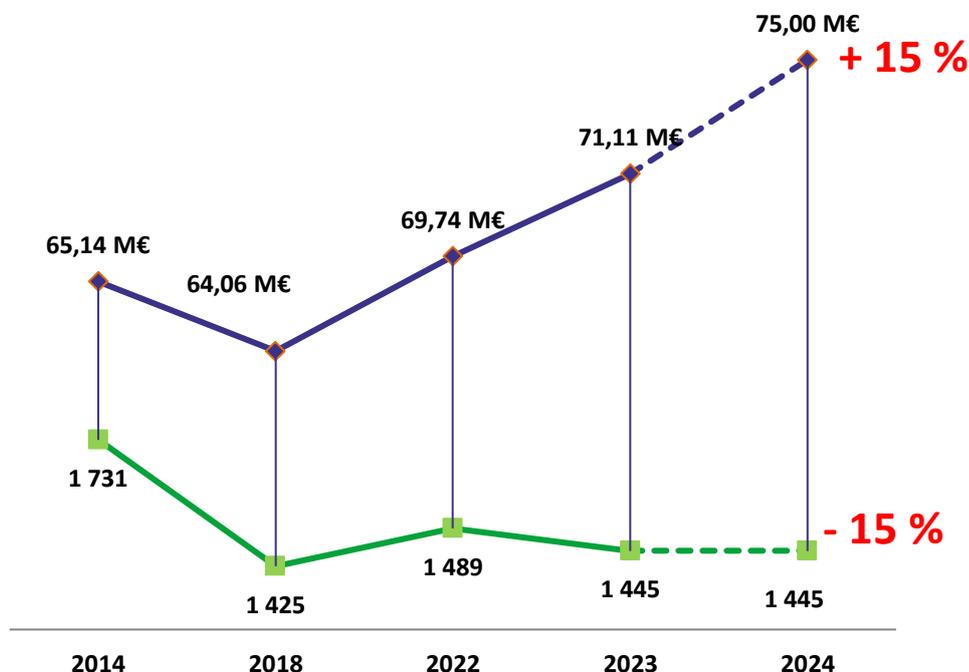
**-30 %
en 2 ans**

Fluides



**+124 %
en 2 ans**

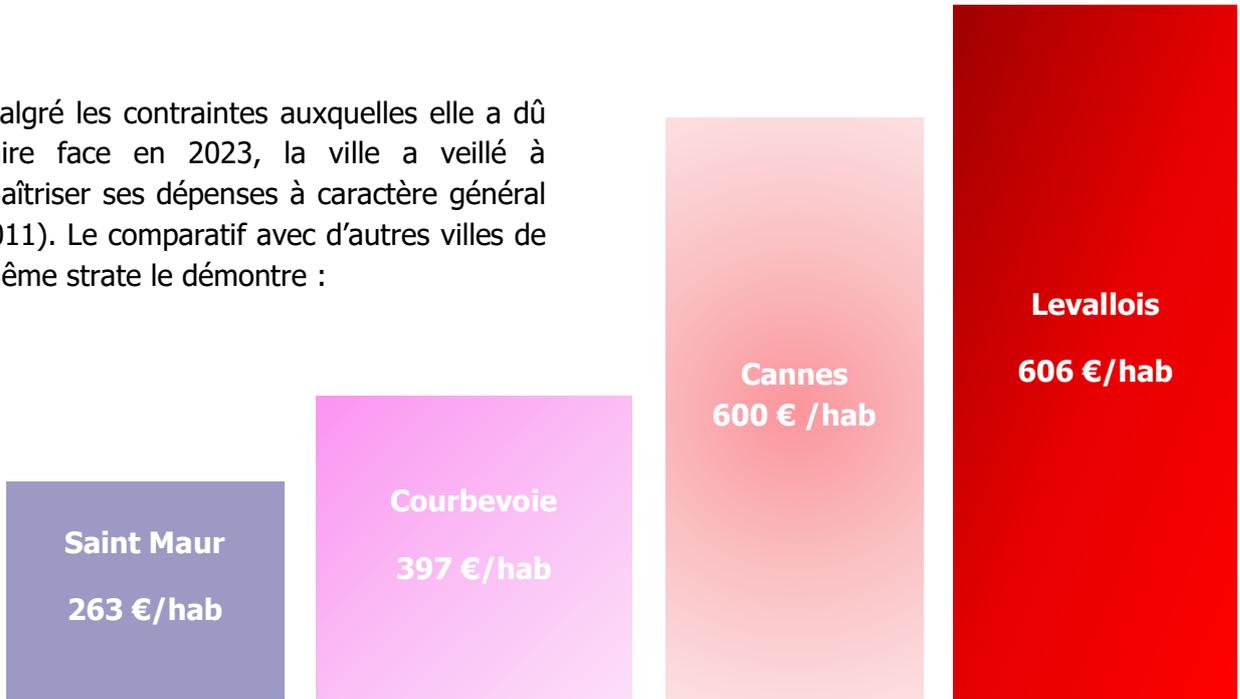
Evolution croisée masse salariale/ nombre équivalents temps plein



Pour rappel, en juillet 2023, le gouvernement a imposé aux collectivités des mesures de revalorisation du traitement de leur personnel. **Ces mesures ont fortement impacté le budget 2023 en cours d'année à hauteur de 900 000 € soit 1 800 000 € en année pleine.**

- **Augmentation du SMIC :** au 1^{er} mai 2023, passé de 1 709,28 € à 1 747,20 € bruts mensuels soit une **augmentation de 2,22 %**.
- **Augmentation de l'indice minimum de traitement :** depuis le 1^{er} mai 2023, afin d'éviter que certains agents de la Fonction Publique ne soient rémunérés en dessous du SMIC, l'indice minimum a été relevé à 361 au lieu de 353 (soit +8 points d'indice supplémentaire, équivalent à 38,80 € mensuellement/agent). Cette mesure impacte environ 690 agents (titulaires, contractuels et vacataires).
- **Revalorisation du point d'indice :** au 1^{er} juillet 2023, il est passé de 4,85003 € à 4,92278 € soit une augmentation de 1,5 %. Cette mesure concerne l'ensemble des agents de la Ville, soit l'intégralité des rémunérations versées.
- A ces mesures s'est ajoutée une mesure à effet différé applicable au 1^{er} janvier 2024 : **une revalorisation indiciaire** (nombre de points correspondant à chaque échelon de chaque grade) cette mesure concerne tous les agents titulaires et contractuels.

Malgré les contraintes auxquelles elle a dû faire face en 2023, la ville a veillé à maîtriser ses dépenses à caractère général (011). Le comparatif avec d'autres villes de même strate le démontre :



Ces données sont issues des comptes administratifs 2022 (*source : bercy.colloc*), seuls disponibles à ce jour. La seule donnée actualisée à disposition concerne naturellement la ville elle-même. En dépit d'une augmentation des charges à caractère général **sous l'effet de l'inflation**, Saint-Maur n'en reste pas moins **bien en deçà du niveau des autres villes de même strate** avec 316€ par habitant.



BUDGET 2023 : UNE RÉALISATION CONFORME AUX PRÉVISIONS

Libellé	Montant
Résultat provisoire de l'exercice	8 438 357,43
Résultat antérieur reporté	1 020 509,12
Résultat provisoire à affecter	9 458 866,55
Solde provisoire d'exécution d'investissement	9 463 552,30
Résultat antérieur reporté	-11 938 563,81
Solde provisoire d'exécution d'investissement	-2 475 011,51
Solde des restes à réaliser	-3 125 000,00
Affectation provisoire du résultat	9 458 866,55
Affectation provisoire en section d'investissement	5 600 011,51
Affectation provisoire en fonctionnement	3 858 855,04

Libellés	CA 2021	CA 2022	CA provisoire 2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	145 776 288	152 230 351	159 497 358	159 015 171
Dépenses réelles de fonctionnement	130 675 987	132 806 751	139 138 496	147 456 694
Epargne de gestion	24 280 660	25 957 268	22 892 673	16 233 804
Epargne brute	14 492 888	16 755 147	14 108 196	7 558 477
Epargne nette	491 064	2 428 156	-327 065	- 7 922 565



UN DÉSENDETTEMENT CONFIRMÉ

Un respect continu de la règle d'or

Fidèle à sa doctrine budgétaire, la municipalité continue à poursuivre son désendettement. Pour la 6ème année consécutive, ses taux d'imposition sont maintenus inchangés. Néanmoins, après plusieurs années sans levée d'emprunt et afin de maintenir un niveau d'investissement important, la ville a emprunté, en 2023, 14 millions d'euros, **conformément à sa règle d'or qui consiste à ne jamais emprunter plus que ce qu'elle ne rembourse**. Ainsi, fin 2023, l'encours de la dette est de 205 906 343,17 € soit 180 200 462,98 € déduction faite du fonds de soutien.

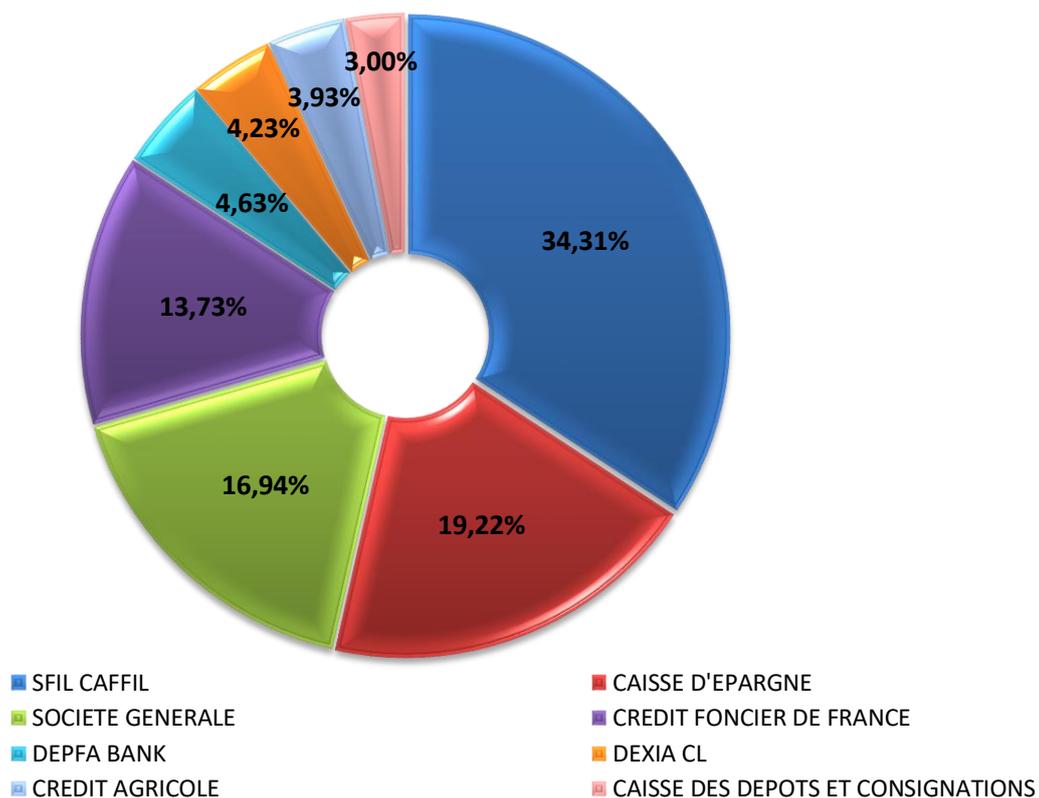
La ville maintient donc sa trajectoire de désendettement, garante d'une dette diminuée de plus de 100 millions € à l'horizon 2025. Il était essentiel pour la ville de suivre cette trajectoire afin de garantir par ailleurs la bonne gestion des annuités, lesquelles, au-delà de 24 millions d'euros aurait asphyxiée à la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Souscrire à des emprunts avant 2023 aurait conduit à un scénario bloquant au regard des différentes maturations des prêts souscrits antérieurement. En effet, le profil d'extinction ne révèle qu'**une nette inflexion de cette annuité qu'à compter de 2027. Cette retenue dans la levée d'emprunt, y compris lorsque les taux d'intérêt étaient très attractifs, caractérise l'application avec laquelle la ville gère activement sa dette.** Ainsi, cette stratégie a permis, dès 2021, de passer sous la barre des 10 millions de remboursement d'intérêts, et par conséquent d'en alléger autant la section de fonctionnement.

Structure de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, la structure de la dette est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	70 241 200 €	34,31%
CAISSE D'EPARGNE	39 351 570 €	19,22%
SOCIETE GENERALE	34 678 185 €	16,94%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	28 107 500 €	13,73%
DEPFA BANK	9 470 104 €	4,63%
DEXIA CL	8 659 742 €	4,23%
CREDIT AGRICOLE	8 048 964 €	3,93%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 139 168 €	3,00%
Ensemble des prêteurs	204 696 433 €	100,00%



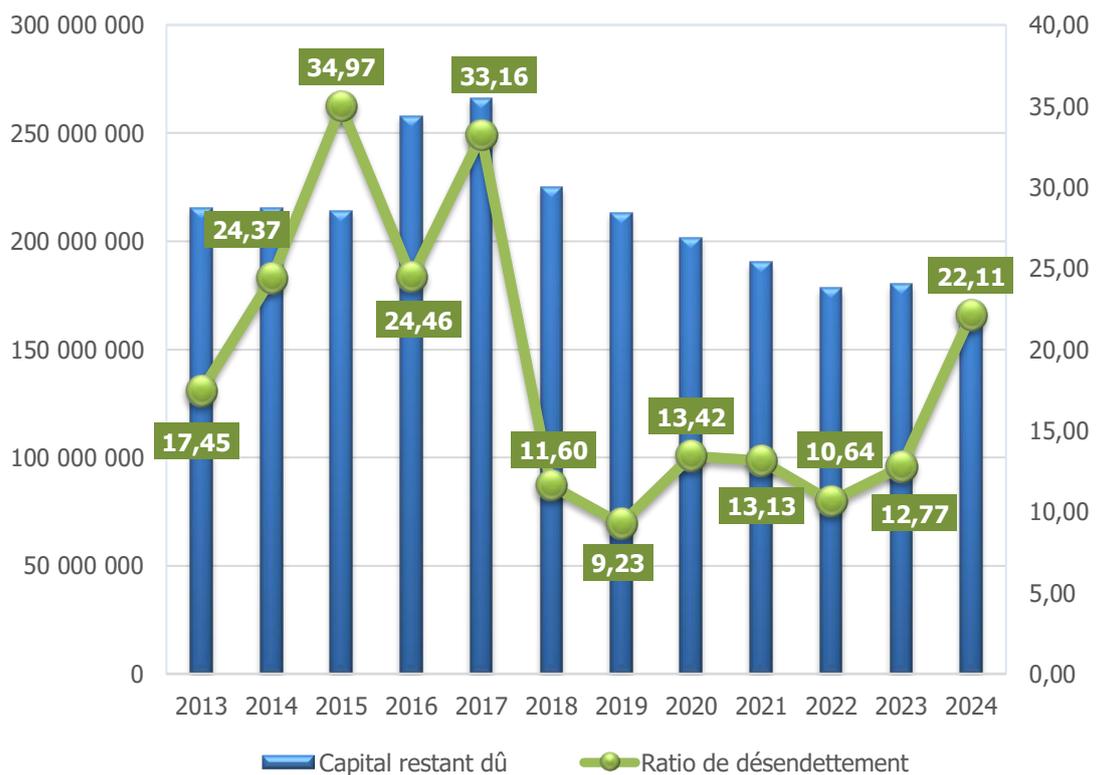
La trajectoire de désendettement peut se résumer de la manière suivante sans levée d'emprunt envisagée :

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2020	234 505 425,07	32 777 223,18	201 728 201,89
2021	220 558 599,01	30 420 108,85	190 138 490,16
2022	206 286 606,01	28 062 994,52	178 223 611,49
2023	205 906 343,17	25 705 880,19	180 200 462,98
2024	190 480 298,46	23 348 765,86	167 131 532,60
2025	174 715 218,55	20 991 651,53	153 723 567,02
2026	158 625 170,42	18 634 537,20	139 990 633,22
2027	142 616 841,41	16 277 422,87	126 339 418,54

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2028	127 658 412,94	13 920 308,50	113 738 104,44
2029	113 493 927,99	11 805 933,16	101 687 994,83
2030	99 557 040,40	10 016 557,90	89 540 482,50
2031	85 768 754,34	8 227 182,73	77 541 571,61
2032	72 995 253,25	6 555 599,24	66 439 654,01
2033	61 491 271,23	4 884 015,75	56 607 255,48
2034	50 201 740,01	3 212 432,26	46 989 307,75
2035	39 708 326,10	1 540 848,99	38 167 477,11
2036	30 161 975,95	322 149,84	29 839 826,11
2037	22 278 565,69	268 458,18	22 010 107,51
2038	17 329 914,26	214 766,52	17 115 147,74
2039	13 734 036,44	161 074,86	13 572 961,58
2040	11 512 644,46	107 383,20	11 405 261,26
2041	9 256 742,62	53 691,54	9 203 051,08
2042	6 964 592,46	0,00	6 964 592,46
2043	4 953 913,16		
2044	3 798 122,43		
2045	2 884 331,08		

Au 31 Décembre	Capital restant dû	Fonds de soutien	CRD - FDS
2046	2 082 027,50		
2047	1 440 936 ,02		
2048	960 766,30		
2049	641 212,53		
2050	481 952,52		
2051	315 980,47		
2052	142 939,11		
2053	0,00		

Capacité de désendettement déduction faite du fonds de soutien





DEUXIÈME PARTIE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 : DES CHOIX RÉAFFIRMÉS POUR SAINT-MAUR

Budget 2024 : l'essentiel

Année après année, la ville de Saint-Maur-des-Fossés adopte des budgets lui permettant de mettre en œuvre ses objectifs, dont :

- le maintien d'un investissement dynamique ;
- la maîtrise d'un urbanisme à taille humaine, garant d'un cadre de vie apaisé et durable ;
- l'amélioration constante du service public municipal.

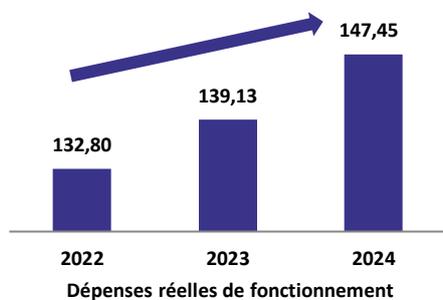
Néanmoins, la persistance en 2023 d'une **forte inflation** et la **forte baisse des droits de mutation**, conjugués au **désengagement de l'Etat et aux mesures imposées par lui**, depuis de nombreuses années, rendent l'élaboration du budget 2024 plus difficile encore qu'elle ne l'était les années précédentes.

Avec plus de 36 millions d'euros de recettes ponctionnés chaque année sur son budget, la ville, comme l'ensemble des collectivités locales, doit redoubler d'efforts et d'imagination pour lutter contre l'asphyxie financière et mener à bien l'exercice du service public municipal.

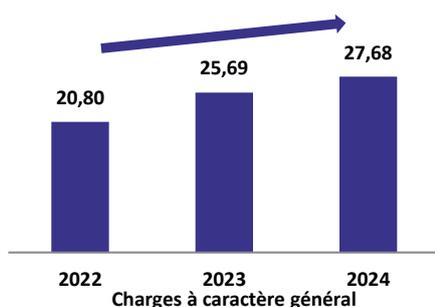
Le budget 2024 sera donc un budget résilient. Il n'est, en effet, pas question de céder à la résignation, mais au contraire de poursuivre l'ensemble des choix qui contribuent, depuis 2014, au dynamisme de Saint-Maur-des-Fossés et à son identité. Cette résilience implique des efforts qui reposent en grande partie sur le respect des règles budgétaires élémentaires que la ville s'est imposée, notamment son désendettement et le maintien d'un niveau important d'investissement avec des taux communaux d'imposition inchangés pour la 6^{ème} année consécutive.

Synthèse de la structure de la section de fonctionnement

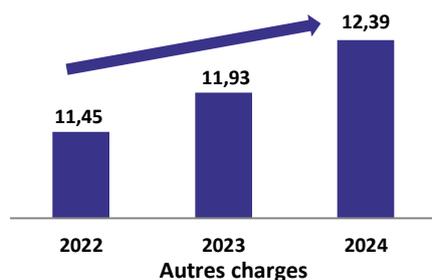
Les dépenses réelles de fonctionnement



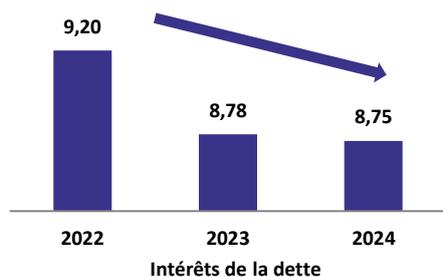
Dont



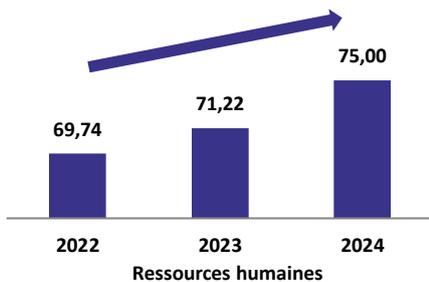
Avec plus de 120 % d'augmentation des fluides et des denrées alimentaires, les charges à caractère général augmentent nécessairement d'une année sur l'autre. La ville devra donc redoubler de vigilance pour continuer à assumer un service public intact dans son périmètre.



Ce poste de dépenses comprend des subventions versées par la ville à des tiers, le contingent incendie, le FCCT et les réservations de berceaux en structures privées. Ces charges subissent également les effets de l'inflation.

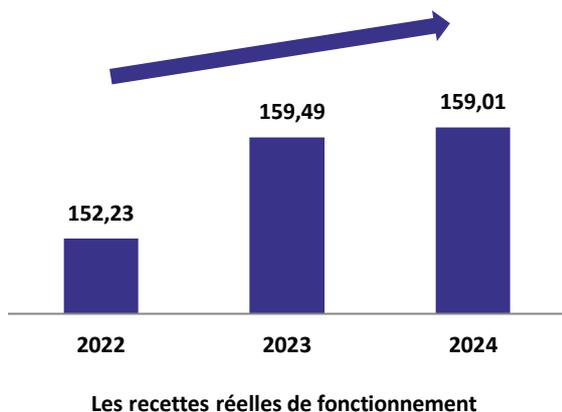


Il était essentiel pour la ville d'agir sur les intérêts de la dette afin de soulager la section de fonctionnement. La retenue dont elle a fait preuve dans la levée d'emprunt les années précédentes commence à porter ses fruits pour une nette inflexion à horizon 2027.

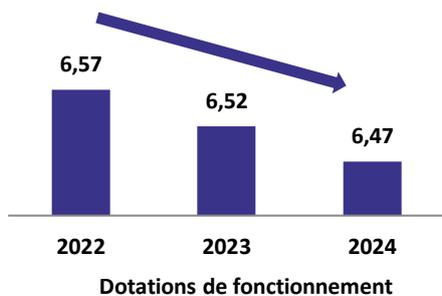


La ville doit faire face aux mesures imposées par l'Etat et veille chaque année à améliorer les conditions de travail de ses agents (nombre accru de tickets restaurants, titularisation...). Tout en gardant un effectif stable, les dépenses du chapitre 012 augmentent de facto.

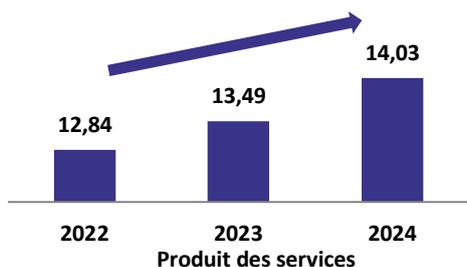
Les recettes réelles de fonctionnement



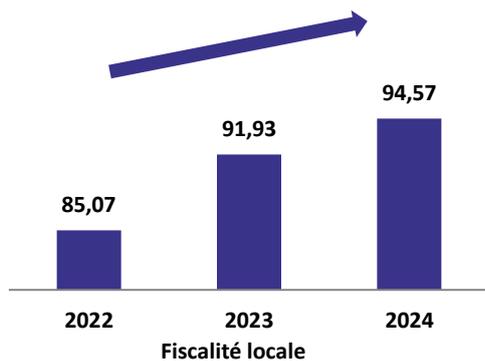
Dont :



A Saint-Maur-des-Fossés, le montant de la DGF continue à diminuer en dépit des annonces du gouvernement et de sa revalorisation globale, en deçà du niveau de l'inflation. Par ailleurs, la ville est considérée comme une ville aisée, ce qui obère davantage le montant de cette dotation.



La ville veille à pérenniser cette recette en maintenant un niveau de service public exigeant ce qui le rend très attractif. La progression du produit des services démontre une fréquentation accrue d'année en année.



Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour la 6^{ème} année consécutive. La dynamique observée au niveau des recettes fiscales est la conséquence de la revalorisation des bases locatives, adossées au niveau d'inflation.

En 2024, la ville devra demeurer très attentive à l'évolution du niveau de ses recettes et de ses dépenses, consciente du risque d'un effet ciseau qu'elle est parvenue à juguler d'année en année en dépit d'un contexte macroéconomique défavorable et du désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales.

LA POURSUITE D'UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE EN 2024

	2024	2025	2026
Une ville plus sûre	7 800 000	5 350 000	6 800 000
Modernisation du système vidéoprotection	1 100 000	300 000	100 000
Politique cyclable, dont mise en sécurité des carrefours	900 000	800 000	800 000
Réhabilitation et aménagement des grands axes	1 000 000		1 900 000
Mise en sécurité dont programme de ralentisseurs, signalisation	600 000	500 000	500 000
Tranche de voirie/réhabilitation chaussées et trottoirs	3 700 000	3 000 000	3 500 000
Promenade du quai de Bonneuil		750 000	
Locaux ancien commissariat	500 000		

	2024	2025	2026
Une ville pour toutes les générations	4 850 000	4 700 000	3 000 000
Agrandissement et rénovation énergétique des écoles Parc Est	2 500 000	3 100 000	
Ecoles diverses : travaux de réhabilitation, amélioration de la performance, cours	1 300 000	1 000 000	2 500 000
Création d'un multi-accueil La Parentèle / Maison des Combattants	750 000	300 000	
Travaux dans les structures de la Petite Enfance : poursuite des travaux de réhabilitation	300 000	300 000	500 000

	2024	2025	2026
Une ville plus durable	3 970 000	6 620 000	5 550 000
Projet de renaturation de la ville (reconquête des friches, aménagements paysagers...)	1 100 000	800 000	1 200 000
Renouvellement du parc automobile par des véhicules plus respectueux de l'environnement	250 000	300 000	250 000
Modernisation du patrimoine ECL/SLT bail/CPE	2 000 000	2 300 000	2 500 000
Remplacement des menuiseries extérieures et des vélux, travaux de toiture de l'Hôtel de Ville, ravalement de façade, purge	300 000	800 000	200 000
Villa Médicis : travaux de charpente, toiture, ravalement, menuiseries extérieures et accessibilité		800 000	200 000
Piscine Caneton : Réfection de la toiture y compris charpente et infrastructure.	200 000	1 000 000	
Eclairage des stades : passage en Led	120 000	120 000	
CSB : programme de rénovation du centre		500 000	1 200 000

	2024	2025	2026
Une ville plus dynamique	3 900 000	9 400 000	3 100 000
Rénovation des terrains de sport		300 000	800 000
Poursuite réfection stade Marin	600 000		
Aménagement city stade rue de l'Entreprise	500 000		
Aménagement bowl stade F. Sastre	800 000		
Aménagement Parc de l'Abbaye		400 000	
Voie piétonne Baratte Cholet		750 000	
Voie piétonne Saint Hilaire		1 350 000	
Voie piétonne Charles de Gaulle		1 000 000	
Maison de la Nature (potagers partagés)	200 000		
Aménagement des locaux (3 ERP d'une superficie totale de 1500 m ²) Maréchal Lyautey	500 000	1 300 000	
Aménagement des locaux avenue Louis Blanc		700 000	300 000
Salle verte : travaux de réhabilitation et d'extension	300 000	500 000	
Réhabilitation du gymnase d'Arsonval	300 000	1 000 000	2 000 000
Aménagement de la Place des Marronniers	100 000	1 500 000	
Rénovation de la Place de Molènes	600 000	600 000	

Une ville pionnière	250 000	3 000 000	3 000 000
Etudes ancienne usine de l'eau (concours, diagnostics techniques ...)	250 000		
Travaux d'aménagement site ancienne usine de l'eau : démolition bassins, aménagements paysagers et espaces de vie multi-évènementiels, FABLAB, café...		3 000 000 (1re tranche)	3 000 000 (2e tranche)

Des services plus performants	2 900 000	2 600 000	1 300 000
Informatique/matériel	900 000	1 000 000	1 000 000
Guichet unique	200 000	300 000	
Travaux de déménagement CT Bellechasse et Barbès	1 500 000	1 000 000	
Renouvellement matériels	300 000	300 000	300 000

Total	23 670 000	31 670 000	22 750 000
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

Synthèse des recettes et des dépenses d'investissement projetées pour l'exercice 2024

Recettes	Projet de BP 2024	Dépenses	Projet de BP 2024
Recettes	17 435 473	Remboursement du capital de la dette	15 500 000
Emprunts	14 000 000	Travaux et équipements	25 494 947
Autofinancement	12 034 485	Résultat d'investissement reporté	2 475 011
Total	43 469 958		43 469 958

2024 : DES CHOIX RÉAFFIRMÉS POUR SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Fidèle à son histoire et à son identité, soucieuse d'offrir à l'ensemble de ses habitants des services publics de qualité s'adaptant aux besoins de toutes les générations, avec une attention particulière aux plus fragiles d'entre eux, le budget 2024 permettra à la ville de réaffirmer les choix qui font d'elle :

- Une ville sûre et apaisée ;
- Respectueuse de son environnement et attentive aux défis environnementaux ;
- Où il fait bon grandir ;
- Solidaire et attentive ;
- Dans laquelle la culture, le sport et les animations récréatives sont variées et accessibles au plus grand nombre.



Le choix d'une ville sûre et apaisée

Reconnue pour sa qualité de vie, Saint-Maur-des-Fossés veille à faire prospérer un cadre de vie apaisé. La municipalité a, ainsi, mis en adéquation, sa vision de la ville avec des engagements budgétaires significatifs.

Avec l'adoption du PLU, en 2017, la ville a affirmé son attachement à un urbanisme à taille humaine et son refus déterminé d'une densification massive telle que voulue par l'Etat pour la petite couronne parisienne. Le cadre de vie saint-maurien est ainsi sauvegardé : les zones pavillonnaires, qui représentent 85% du territoire de la ville, garantes de 50% d'espaces verts de pleine terre, sont protégées, les constructions de collectifs sont limités à 4 étages et uniquement autorisées sur les 8 grands axes de la ville. Le PLU protège également la trame verte, notamment les 18 000 arbres d'alignement, et la trame bleue avec l'objectif réaffirmé du retour de la baignade en Marne, signe d'une rivière en bonne santé.

L'adoption du PLU intercommunal (PLUi) en décembre 2023 est venue réaffirmer les choix municipaux. En dépit des pressions exercées par l'Etat, dont l'impact budgétaire pèse à hauteur de 6,5 millions d'euros annuels du fait de la taxe SRU, et de la confiscation des leviers de production de logement (droit de préemption et de délivrance des permis de construire collectifs), la ville veille à la stricte application de son PLU.

Par ailleurs, **une ville apaisée est une ville sûre.** C'est pourquoi Saint-Maur-des-Fossés s'est aussi dotée des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ses habitants.

Ainsi, **un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CSLPD)**, animé par le Maire, met en œuvre la **stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance** adoptée par le Conseil municipal le 31 mars 2023. Pour mettre en œuvre cette stratégie, la municipalité s'appuie notamment sur :

- ✓ une police municipale, la deuxième plus importante du département, qui fonctionne 24h/24, tous les jours de la semaine ;
- ✓ un dispositif de vidéo-protection couvrant l'ensemble du territoire, relié à un centre de supervision urbain ;
- ✓ un service d'îlotiers de proximité, Saint-Maur Proximité, qui patrouille sur le territoire.



Par ailleurs, la ville s'est dotée des outils nécessaires pour **prévenir les différents risques naturels** (réserve communale, mur anti-crue amovible etc.). Enfin, elle veille à conserver sur son territoire une compagnie de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, à laquelle elle verse, chaque année, un contingent dit « incendie » de 1,8 million d'euros, en sus de l'entretien de la caserne.

En 2024, malgré les contraintes budgétaires, la municipalité entend garantir les moyens nécessaires pour préserver la tranquillité, la sécurité et la sûreté de ses habitants. Le renouvellement des matériels et leur modernisation se poursuivront, avec notamment le déploiement de nouvelles caméras de surveillance aux entrées de ville permettant la lecture des plaques d'immatriculation.

Focus sur un arrêté de carence inique aux conséquences budgétaires sévères pour Saint-Maur :

Saint-Maur-des-Fossés a fait le choix d'un urbanisme à taille humaine, de quartiers pavillonnaires protégés, de la stricte limitation des constructions à 4 étages et uniquement sur les grands axes ainsi que de la préservation des trames verte (son patrimoine arboré) et bleue (la rivière Marne et sa biodiversité).

En décembre 2023, les services de l'État ont communiqué à la ville un nouvel arrêté de carence qui porte de 300 à 400 % le taux de majoration du prélèvement annuel que la ville doit acquitter au titre de la loi SRU.

Il s'agit pourtant d'une décision prise à partir du bilan 2020-2022. Or, ce bilan est celui de l'État, qui a confisqué à la ville ses leviers fondamentaux d'urbanisme, en particulier l'instruction et la délivrance des permis de construire, ainsi que le droit de préemption. Le bilan de l'État sur la période concernée est, de surcroît, nettement moins bon que la dynamique engagée précédemment par la ville.

La commune de Saint-Maur-des-Fossés est ainsi sanctionnée pour son refus d'une densification massive et de la désignation de quartiers réservés pour le logement social. **Cette décision inique de l'État pèse chaque année plus de 6,5M€ sur les finances publiques communales.**



Le choix de pouvoir bien grandir à Saint Maur

Petite-enfance, enfance, jeunesse : la ville veille à permettre à chaque génération de s'épanouir et d'apprendre à Saint-Maur-des-Fossés dans les meilleures conditions.

Des investissements importants en faveur de la réussite éducative

Depuis 2014, la ville s'est engagée en faveur d'une offre éducative de qualité qui représente des dépenses importantes, tant en fonctionnement qu'en investissement. **En 10 ans,**

plus de 35 millions d'euros ont ainsi été employés à la réfection et à l'agrandissement des écoles, à la mise à disposition d'outils pédagogiques et d'activités périscolaires de qualité. En 2024, les écoles Parc-Est bénéficieront d'investissements conséquents avec des travaux d'agrandissement, de performance énergétique et la renaturation des cours. Le budget consacré au secteur scolaire et périscolaire en 2024 permettra de poursuivre les objectifs suivants :



- le déploiement d'un **projet éducatif de territoire** (PEDT) innovant, adopté en décembre 2023, qui vise à renforcer les connaissances et la curiosité des élèves ;
- **24 élèves par classe** afin de donner aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage des fondamentaux : lire, écrire et compter ;
- un **kit de rentrée scolaire** en faveur de l'égalité des chances ;
- une **dotation par élève de 80,50€**, la plus importante du département, attribuée par la ville aux écoles pour l'achat de fournitures diverses pendant l'année scolaire ;
- une **restauration scolaire de qualité** en faveur du « bien-manger » à l'école avec une attention renforcée sur les produits labellisés, biologiques et les circuits-court.
- Des **classes de découverte** pour tous les élèves de CM2 (en 2023, 16 séjours ont été organisés pour 893 élèves) ;
- Agir en faveur de la **réussite éducative des enfants** en proposant des actions variées sur les temps scolaires et périscolaires :
 - ✓ Sensibilisation à l'éco responsabilité (chasse

au gaspillage alimentaire avec l'installation de bacs de récupération de pain et des tables de tri sélectif dans les cantines, ateliers nature et environnement au jardin pédagogique, opération « du foin dans les bottes ») ;

- ✓ Eveil à la culture : visites d'exposition, rencontres d'artistes, découverte d'instruments de musique avec le CRR, participation au festival du livre « Lire dans la boucle », ou au Festival du conte, élaboration d'une histoire de Noël ;
- ✓ Découvrir les bienfaits de la pratique sportive au travers 20 séances de « sport-école » par an, animée par des ETAPS municipaux.

Une petite enfance privilégiée

- La réservation de berceaux dans des structures privées vient compléter l'offre municipale que propose la ville aux parents au travers de 8 structures multi accueil. Une attention particulière est accordée à la qualification du personnel encadrant. En 2024, la ville poursuit son objectif de 1 000 places en crèches et s'en rapprochera encore davantage. Des travaux ont ainsi été engagés pour créer une nouvelle crèche, conforme aux standards de performance énergétique et proposant des espaces innovants pour les jeunes enfants, sur l'ancien site de la Maison des combattants. Par ailleurs, la ville fera l'acquisition de berceaux supplémentaires dans la crèche qui ouvrira prochainement sur le site de l'ancienne usine Essilor dans le quartier du Vieux Saint-Maur.



Le choix d'un service public municipal de proximité, solidaire et attentif aux besoins de chacun

Depuis 2014, la ville a enrichi son **maillage d'équipements publics municipaux** à la disposition des saint-mauriens, afin de rendre plus accessible et plus large le périmètre des services rendus. Dans chaque quartier, les « **maisons** » sont autant de nouveaux espaces et moyens de créer du **lien social et intergénérationnel**. En 2023, c'est la Maison des étudiants qui est venue enrichir cet éventail. Il s'agissait d'un ancien bâtiment industriel situé Rue André Bollier, dans le quartier de Saint-Maur Créteil, totalement réhabilité pour un coût de 700 000 € avec un mobilier issu de l'économie sociale et solidaire. **En 2024**, les travaux d'aménagement intérieur de **la nouvelle Maison des associations** seront engagés pour offrir près de 1 500 mètres carrés aux associations saint-mauriennes.



La ville est également engagée en faveur de **causes importantes** que sont par exemples, la campagne nationale **Octobre rose** ou la campagne de lutte contre les **violences faites aux femmes**. Par ailleurs, elle est également attentive à la question du **handicap** et déploie, dans le cadre de son plan d'actions 2023-2026, de nombreux dispositifs comme la semaine de sensibilisation au handicap, la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, la création de nouvelles places de stationnement adaptées (217 en 2023), le soutien aux associations locales et à des structures destinées à l'accueil d'enfants en situation de handicap tel que l'école de Ted.

Soucieuse du bien-être de l'ensemble de ses habitants, la ville vient en aide aux Saint-Mauriens les plus fragiles par le biais :

- du **centre communal d'action sociale (CCAS)** qui assure l'aide sociale directe aux plus démunis, veille au déploiement des plans spécifiques (canicule, grand froid), assure l'orientation et le conseil dans le domaine social et met en œuvre l'aide à des étudiants méritants au travers de bourses attribuées dans le cadre du legs Rome ;
- de **l'épicerie solidaire** qui apporte un soutien alimentaire adossé à une politique d'insertion ;
- de **coupons sports** à destination des usagers saint-mauriens inscrits dans des clubs ou associations sportives de la ville, soutenues par ailleurs via des subventions municipales ;
- de la mise en œuvre du contrat de ville au sein du **quartier prioritaire** des Rives de la Marne, qui sera renouvelé en 2024 ;
- de l'organisation d'une **semaine bleue** dédiée à ses aînés ;
- de nombreuses activités organisées au sein de la **Maison des séniors** ;
- des colis de Noël aux seniors dans le cadre de la **lutte contre l'isolement** ;
- d'opérations en faveur de l'accession sociale à la propriété par le biais de **baux réels et solidaires** ;
- l'ouverture de résidences étudiantes et seniors.



Le choix d'une offre culturelle variée et accessible au plus grand nombre



Saint-Maur-des-Fossés est la seule commune d'Ile-de-France de sa strate à disposer :

- d'un **théâtre** disposant de trois salles municipales ;
- de deux **cinémas** ;
- d'un **Conservatoire à rayonnement régional** ;
- d'un lieu culturel pluridisciplinaire : la **Maison des arts et de la culture** ;
- d'une **médiathèque** et des annexes de quartier ;
- de nombreux locaux communaux mis à disposition des **acteurs culturels associatifs**.

La ville participe pleinement au soutien et à la richesse de la vie culturelle par le biais de grandes manifestations tels que la nuit de la lecture, « **le Festival du conte** » dont la **première édition a eu lieu en 2023 et a rencontré un franc succès**, le festival du livre « Lire dans la boucle », des projections cinématographiques, les rendez-vous de l'Essai, des cycles de conférences ou encore les lundis musicaux de la Villa Médicis.

Par ailleurs, elle participe activement à l'éducation artistique des élèves du territoire au travers du partenariat existant entre l'Education nationale et le CRR, qui permet à de nombreux élèves de bénéficier de classes à horaires aménagés dans les trois disciplines artistiques que sont le théâtre, la danse et la musique. La rémunération des professeurs du CRR, indispensables à cet enseignement de qualité, repose entièrement sur la collectivité.

Le choix d'une offre sportive complète : de l'école au haut niveau

La ville de Saint-Maur-des-Fossés est également reconnue pour la qualité de ses infrastructures sportives et la diversité des disciplines qui peuvent y être pratiquées. L'engagement de la municipalité en faveur du sport pour tous se concrétise par des dépenses de près de 10 millions d'euros par an en fonctionnement, qui lui permettent d'assurer :

- ✓ le maintien et l'entretien d'infrastructures variées dont trois stades, deux centres sportifs et deux piscines ;
- ✓ le soutien à la pratique sportive individuelle, associative ou scolaire au moyen de subventions versées (1 168 935 € en 2023) ;
- ✓ la mise à disposition d'équipements en libre accès : bords de Marne, city stade....
- ✓ le soutien aux athlètes par le biais de contrats de performance qui contribuent à donner une stabilité financière indispensable à la pratique du sport de haut niveau.



De nombreux investissements concernent, chaque année, ce domaine et confirment la volonté de la ville de s'inscrire dans une démarche environnementale et de sobriété énergétique. En 2023, la ville a ainsi changé l'éclairage du stade Auguste Marin, du stade Chéron, du stade des Corneilles et de la salle d'honneur du centre sportif Brossolette, désormais en LED. Par ailleurs, la toiture du centre sportif Brossolette a été entièrement rénovée pour garantir une meilleure étanchéité et une isolation thermique accrue.



Dans le domaine sportif, en 2024, la ville achèvera la réfection du stade Marin, aménagera un bowl au stade Fernand Sastre, créera d'un nouveau city stade et poursuivra la réfection des toitures des équipements sportifs avec celle de la piscine Caneton. Elle engagera également les études pour la réhabilitation de la « salle verte » située au stade Chéron, et du gymnase d'Arsonval et poursuivra par ailleurs le passage en LED de l'éclairage de l'ensemble de ses stades.

Saint-Maur-des-Fossés, labélisée « Terre de Jeux », sera placée en 2024 sous le signe des Jeux olympiques et paralympiques qui permettront de faire rayonner ses athlètes sélectionnés, mais aussi de contribuer à la pratique du sport en faveur du plus grand nombre. La ville accueillera la coupe du monde d'escrime, le « challenge Monal », dernière épreuve qualificative aux JOP. Enfin, la municipalité prévoit de nombreuses animations autour de cet événement planétaire, notamment à l'occasion du passage de la flamme en bords de Marne le 21 juillet prochain.

Le choix d'une ville animée et innovante

La ville fait en sorte **d'animer son territoire quelle que soit la saison** et a mis en place des rendez-vous qui sont désormais très attendus de ses habitants et même au-delà : Festival de foodtrucks, fête de la musique, villages d'été et de Noël ouverts au plus grand nombre, avec des activités **pour la plupart gratuites**.



Ces animations sont également destinées à créer du **lien social et intergénérationnel**, comme la semaine bleue en offre une illustration. La **pratique durable et vertueuse** trouve aussi écho au travers d'animations que la ville promeut, à l'instar des journées citoyennes, des ateliers proposés à la Maison de la nature ou encore des actions de sensibilisation autour de la place de l'arbre en ville en partenariat avec les écoles.

Les vacances scolaires sont aussi l'occasion de nombreuses animations proposées par la ville à destination des enfants saint-mauriens **au sein des accueils de loisirs** qui rencontrent un succès grandissant.

Le choix d'un cadre de vie respectueux de son histoire et attentif aux défis environnementaux

La ville œuvre en faveur de la transition environnementale. Au travers de **plusieurs documents structurants**, elle s'est engagée dans la protection de son cadre de vie, de son patrimoine et de son environnement singulier :

- ✓ le PLU et à partir de cette année le PLUi ;
- ✓ la stratégie « Saint-Maur ville durable » et son plan d'actions visant à renforcer les économies d'énergie et de fluides, la préservation du cadre de vie, la décarbonation de la collectivité, la désimperméabilisation de ses sols ou encore la renaturation des grandes places.
- ✓ le troisième schéma cyclable 2022-2025



La ville a concrétisé ses objectifs en matière de développement durable et les poursuivra par :

- la **limitation de vitesse** à 30 kms/h sur l'ensemble de la ville et les aménagements de voirie visant leur respect (coussins berlinois, carrefours sur-relevés...)
- **l'interdiction de circulation en transit des poids-lourds**, avec une victoire importante obtenue en 2023 par le **rejet du recours de l'Etat** contre l'arrêté d'interdiction pris par la ville ;
- **l'apaisement de la circulation** aux abords des écoles et le long des bords de Marne en fin de semaine,
- le développement des **pistes cyclables** et du stationnement vélo ;
- le déploiement de plus de **100 points de recharge pour véhicules électriques** ;
- la **redynamisation et la renaturation** à venir des principales rues commerçantes de la ville ;
- la **renaturation des grandes places** et notamment de la place des Molènes et des Marronniers ;
- la mise en place d'un **service de transport municipal électrique** à destination des seniors ;

- la **transition de la flotte automobile** municipale et la baisse déjà engagée de la consommation de carburants (15 % de baisse en 2023);
- la **baisse de la consommation d'eau et de fluides** des équipements publics municipaux ;
- la **modernisation de l'éclairage public** et la transition vers un éclairage 100% LED.

Plus largement, les investissements et la politique d'achats de la ville intègrent une dimension écoresponsable :

- poursuite des travaux dans les bâtiments publics répondant aux normes HQE (réfection des écoles Parc-Est en 2024) ;
- achats alimentaires biologiques et en circuits courts : 25,7 % des achats concernent des produits biologiques, au-delà des seuils fixés par la loi dite « Egalim » ;
- la ville poursuit par ailleurs la lutte contre le gaspillage alimentaire, en application du plan « Saint-Maur ville durable 2018-2025 ». Dans ce cadre, plus de 31 000 kilos de déchets ont été revalorisés dans l'ensemble des 12 écoles élémentaires en 2023 ;
- les critères environnementaux sont pris en compte dans plus de 65% des marchés publics. La municipalité envisage d'approfondir cet engagement dans les prochains mois, avec la mise à l'étude d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER).



Dans ce domaine essentiel, la ville dispose depuis 2021 d'une structure dédiée : la Maison de la nature qui offre un cadre privilégié de sensibilisation et d'apprentissage autour des enjeux environnementaux. 2024 verra l'ouverture des potagers partagés au sein de cette structure.

L'objectif de poursuivre cette transition, en cohérence avec les attentes des Saint-Mauriens sera renforcé pour faire face aux défis auxquels la ville est confrontée. Il faut d'ores et déjà retenir les axes prioritaires suivants, qui vont guider la construction budgétaire :

- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Saint-Maur, ville durable » ;
- Création et prise de participation de la SEM Energie ;
- Poursuite de la décarbonation de la flotte municipale ;
- Déminéralisation de l'espace public, avec la reconquête des délaissés de voirie et de certains trottoirs ;
- La livraison en 2024 dans l'éco-quartier du jardin des facultés d'un parc public d'un hectare avec gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et circulation privilégiant les modes de déplacement doux ;



- Programme de formation et d'échanges sur les enjeux de la transition au sein des services municipaux ;
- Plan de l'arbre en ville ;
- Etudes sur l'amélioration de la performance des bâtiments publics ;
- Poursuite du projet de reconversion de l'ancienne Usine des Eaux ;
- La diminution de la production des déchets et du recyclage de ce qui est produit ;
- La promotion d'actions dont le succès auprès des Saint-Mauriens n'est plus à démontrer : distribution de composteurs, actions zéro mégots, défi famille zéro déchets, collecte et valorisation des sapins de Noël etc.

Annexe relative à la Gestion des ressources humaines

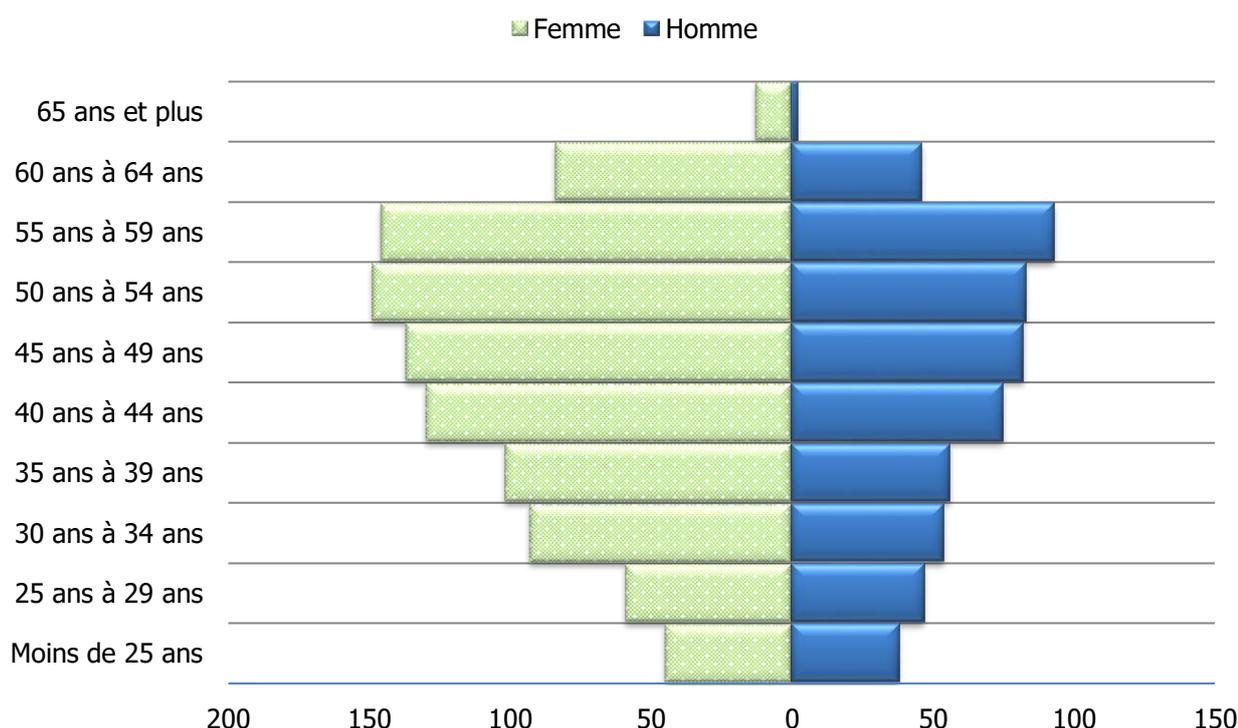
En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Ce chapitre constitue une étape importante de l'analyse puisque les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de l'ensemble des collectivités. Leur importance résulte des modes de gestion (régies, concessions...), des orientations locales en matière de rémunérations (régime indemnitaire, avantages sociaux...), ainsi que des décisions d'organisation.

I. LA SITUATION SAINT-MAURIENNE EN 2023

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

La pyramide des âges



La pyramide des âges témoigne d'un vieillissement du personnel communal à l'instar de l'ensemble de la fonction publique territoriale. Celui-ci est encore plus marqué dans certaines directions. Tandis que d'autres, portant des politiques publiques développées plus récemment, ce qui permet une structure plus homogène.

Comme dans de nombreuses collectivités, une génération d'agents territoriaux s'approche du terme de son parcours. Le train de départ en retraite va s'accélérer au 1^{er} semestre de l'année 2024 puis à

compter du 2nd semestre 2024, cela va se ralentir, suite aux conséquences de la réforme des retraites de septembre 2023 reportant progressivement l'âge légal de départ. En 2024, près de 89 agents potentiellement pourront prétendre à un départ à la retraite.

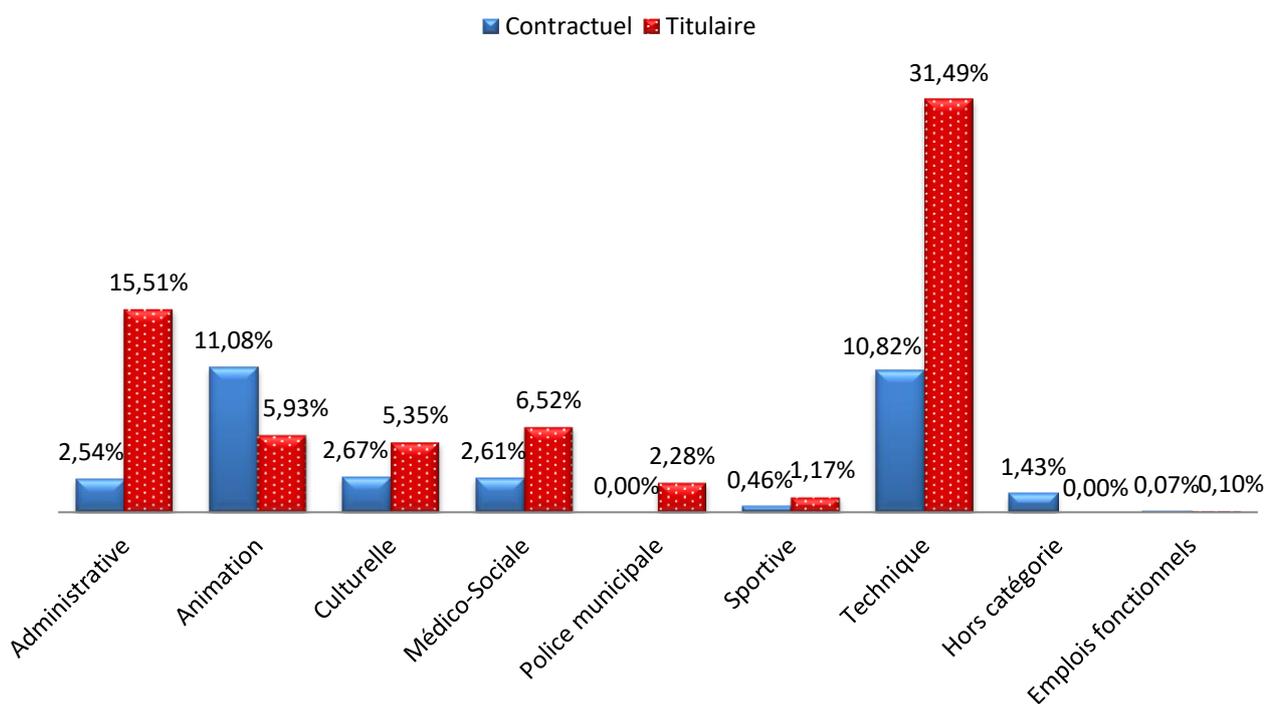
Il est à noter que ce droit à départ ne signifie pas systématiquement un départ réel de la collectivité. En effet, de nombreux agents font le choix de prolonger leur activité bien au-delà de la date possible d'ouverture des droits à la retraite, voire de faire le choix de rester en activité jusqu'à la date limite possible d'exercice.

Toujours est-il que l'évolution démographique va questionner l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du service public. Elle constitue également une opportunité pour renforcer la dynamique des politiques publiques qui répondent à des besoins de plus en plus affirmés au sein de la commune. Sur ce point-là, la crise du COVID n'a pas affecté ces tendances.

Au 31 décembre 2023, la collectivité emploie 958 femmes et 576 hommes sur emplois permanents (fonctionnaires et contractuels confondus), à cela il convient d'ajouter les emplois sur postes non permanents, soit au total 1446 ETP.

La répartition femmes/hommes est plus favorable aux femmes sur l'ensemble des catégories, au sein de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Répartition par filière

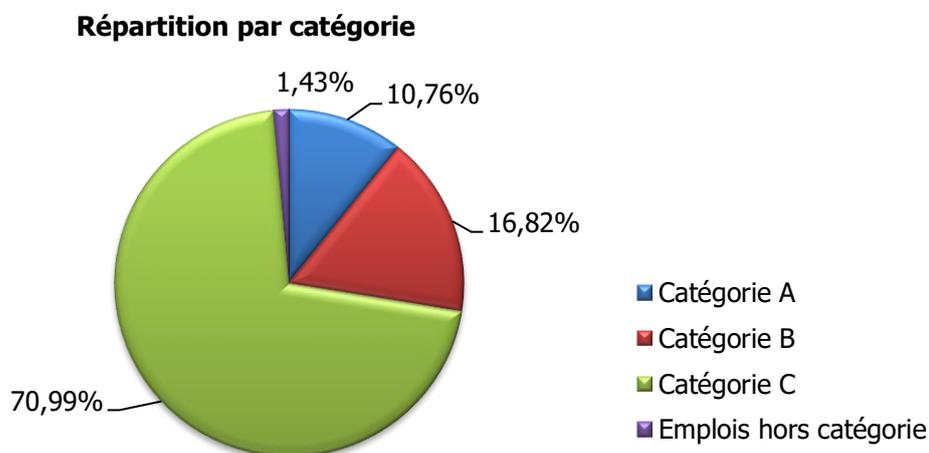


La répartition par filière vient constater la place prépondérante des fonctions techniques, ventilées autant au sein de la DGST que parmi le secteur scolaire, avec les équipes de l'intendance école et restauration.

En effet, si la filière technique rassemble la plupart des agents des services techniques, elle concerne aussi les agents de la direction vie Scolaire et périscolaire (avec les agents d'entretien) et les agents permettant de renforcer les écoles (cuisine centrale, APER...).

Après la filière technique, nous retrouvons la filière administrative qui regroupe principalement les agents chargés des fonctions supports (ressources humaines, finances, communication, marchés publics, commande publique, assurances, affaires juridiques), des missions déléguées (Etat-civil, élections, urbanisme, hygiène) ainsi que pour des raisons de recrutement des agents évoluant dans et pour certaines politiques publiques (seniors, handicap, politique de la ville).

Le poids particulier à Saint-Maur de la filière médico-sociale procède de l'importance des actions en faveur de la petite-enfance.

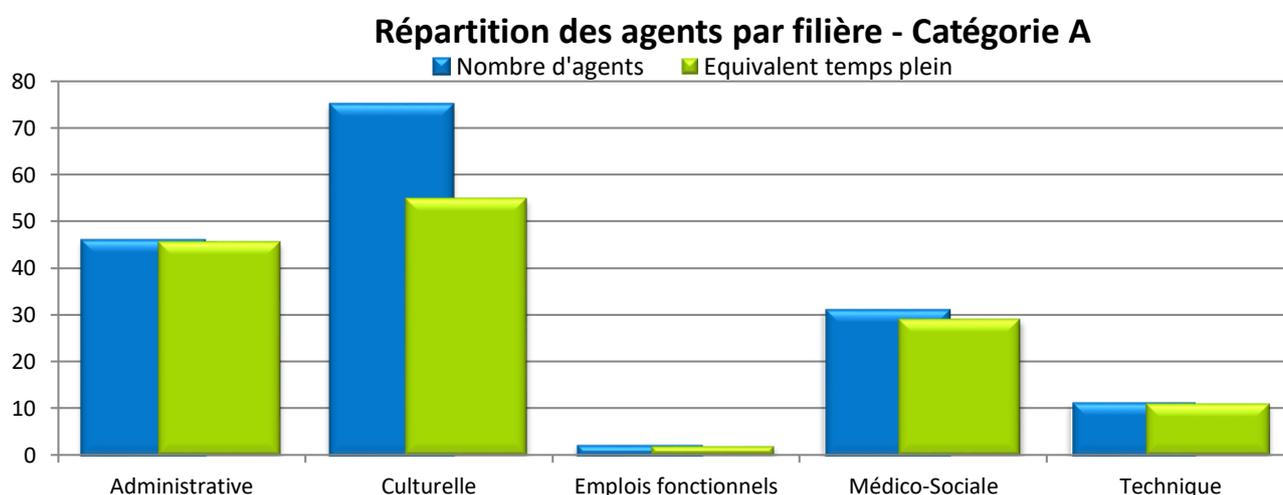


Si les agents de la catégorie A, regroupent les agents chargés des fonctions d'encadrement, de conception, d'ingénierie ou exerçant des emplois à haute technicité, leur représentativité au sein de la ville de Saint-Maur s'approche des normes habituelles des autres communes de même strate, tout en restant légèrement inférieure, tout de même.

L'interprétation de cette statistique est plutôt biaisée sur la représentation que l'on pourrait se faire de l'action publique au sein de la collectivité. En effet, près de 38% de cette catégorie est composée des professeurs d'enseignement artistique du Conservatoire à rayonnement régional. Une fois retranché le corps professoral, la catégorie A est finalement sous-représentée, malgré des efforts consentis dans plusieurs directions (informatique, pôle aménagement-urbanisme).

La catégorie C représente 71% des effectifs, ce qui est conforme aux autres communes de même strate disposant des mêmes services municipaux en régie.

Répartition des agents par catégorie et filière

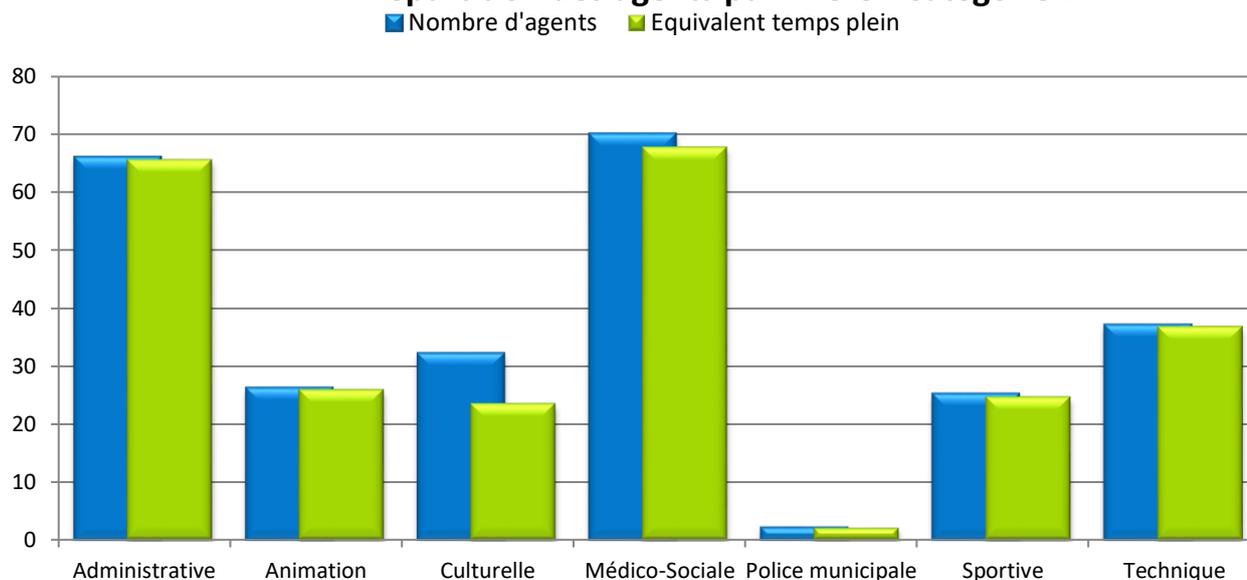


Les agents de catégorie A exercent des fonctions d'encadrement et de technicité particulière.

Au sein de la filière médico-sociale, les agents de catégorie A regroupent les missions d'encadrement y compris la direction des structures de la petite enfance (crèches) et intègrent les éducateurs de jeunes enfants (EJE). Il est à noter qu'une requalification des fonctions de la petite enfance décidées par les pouvoirs publics a transformé les agents de catégorie B vers la catégorie A.

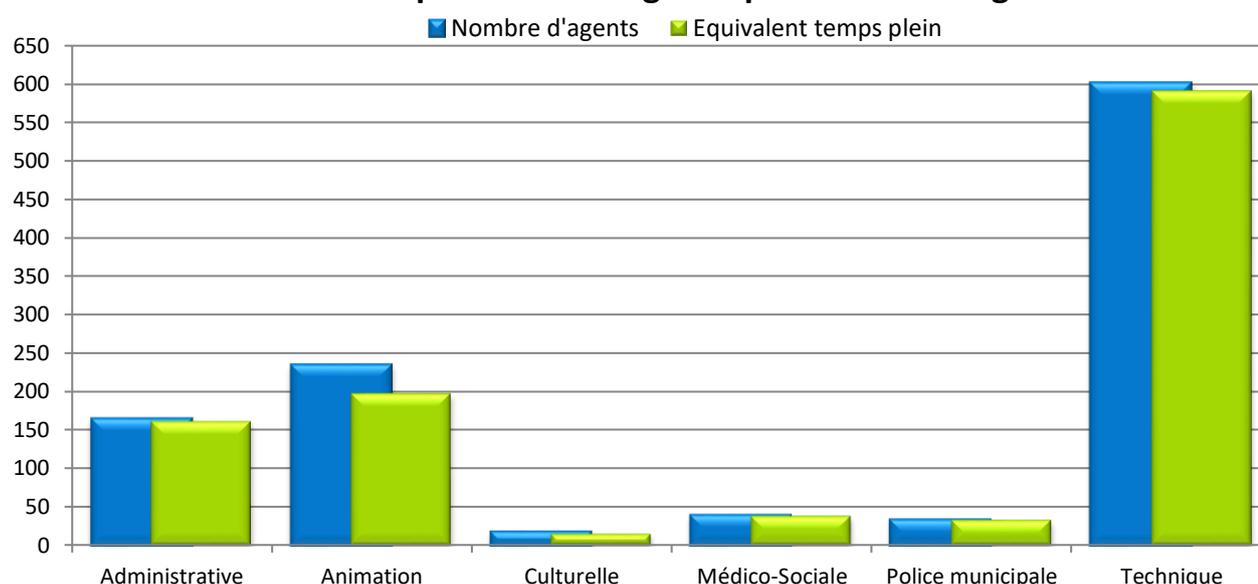
Concernant la culture, il s'agit essentiellement des professeurs d'enseignements artistiques du conservatoire.

Répartition des agents par filière - Catégorie B



Actuellement, nous comptons plus d'agents de la catégorie B dans la filière médico-sociale que dans la filière administrative ou technique. Il s'agit des auxiliaires de puériculture exerçant dans les structures de la petite-enfance.

Répartition des agents par filière - Catégorie C

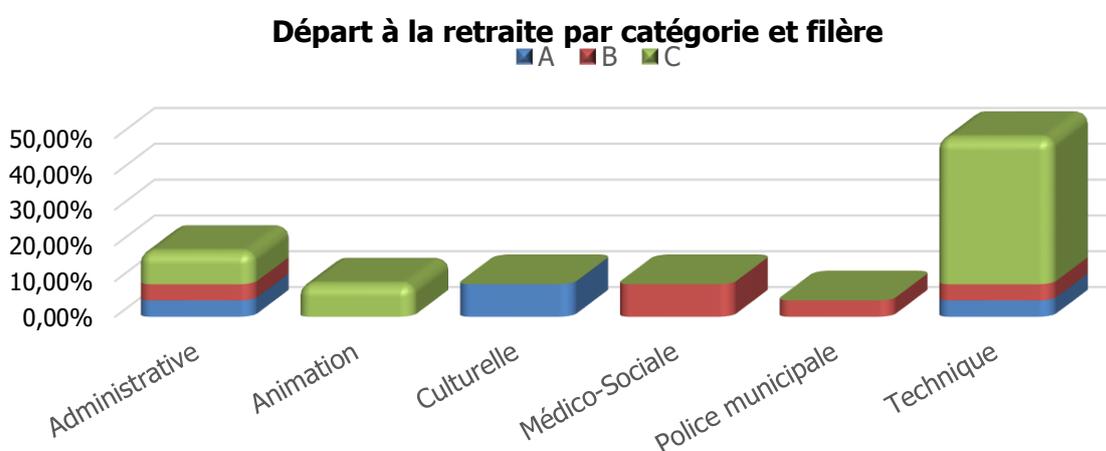


Dans la catégorie C, les filières les plus représentées au sein de la collectivité sont la filière technique avec les agents des services techniques et les agents de la direction vie Scolaire et périscolaire (avec les agents d'entretien, cuisine centrale, APER...). Puis, viennent les agents de la filière animation, avec les agents de la direction des activités périscolaires.

Au sein de la commune de Saint-Maur, nous avons plus d'adjoints d'animations que d'adjoints administratifs. Cela est significatif de l'importance donnée à cette politique publique.

Les départs en retraite en 2023

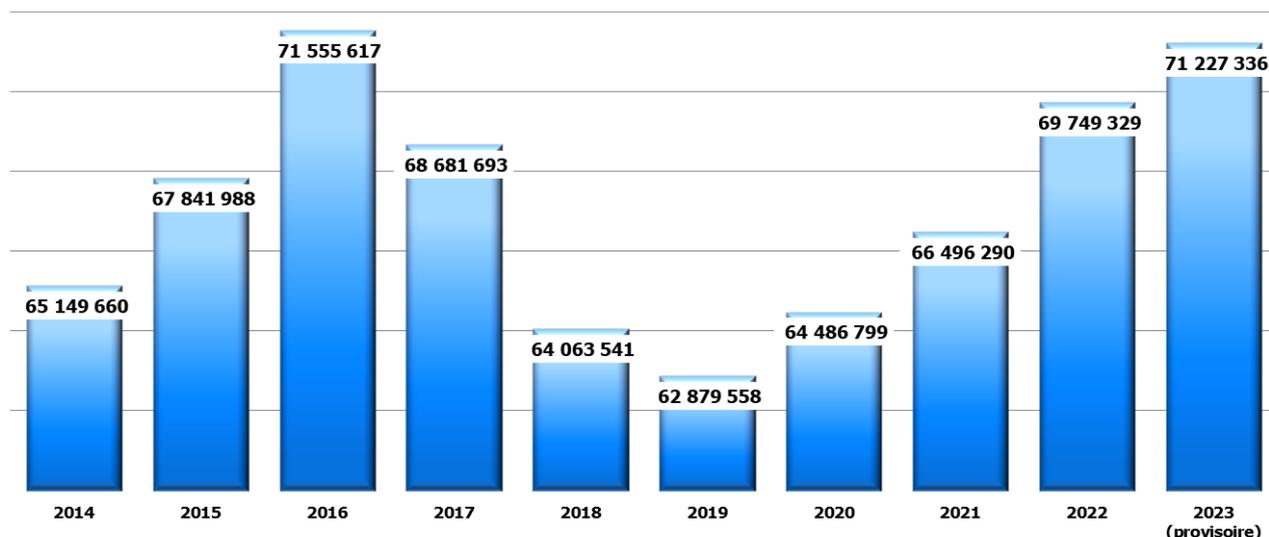
En 2023, 21 agents ont fait valoir leur droit à la retraite. Davantage pouvaient y prétendre mais certains ont fait le choix de continuer pour obtenir une retraite plus importante et un taux d'indemnisation plus proche d'un taux plein, redoutant que la réforme des retraites viennent en changer les conditions.



Les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel

Budget Principal - Variation 012
(en €)

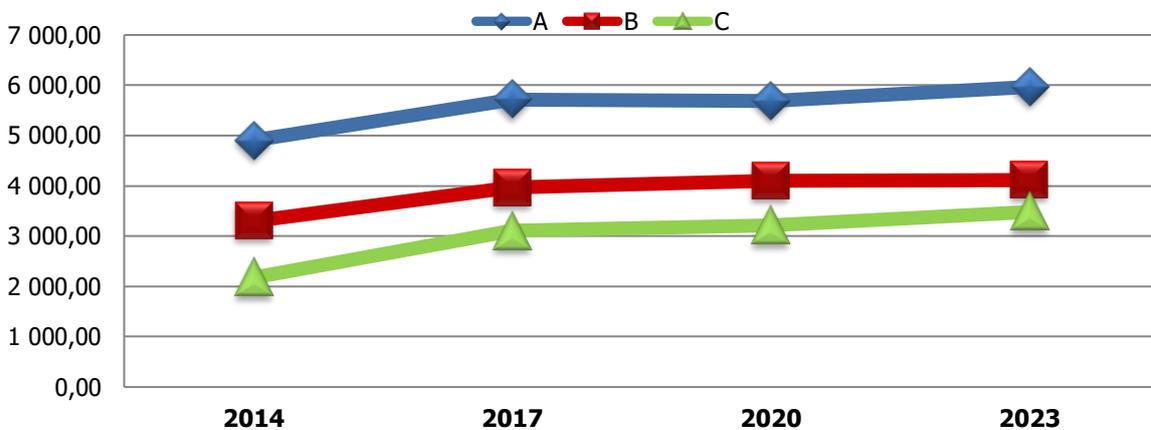


Par comparaison avec des villes de même strate démographique (60/100 000 habitants), la trajectoire empruntée par la ville témoigne des efforts consentis tant par la municipalité que par l'ensemble du personnel pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques et répondre aux attentes des saint-mauriens et des saint-mauriennes dans un contexte financier toujours contraint.

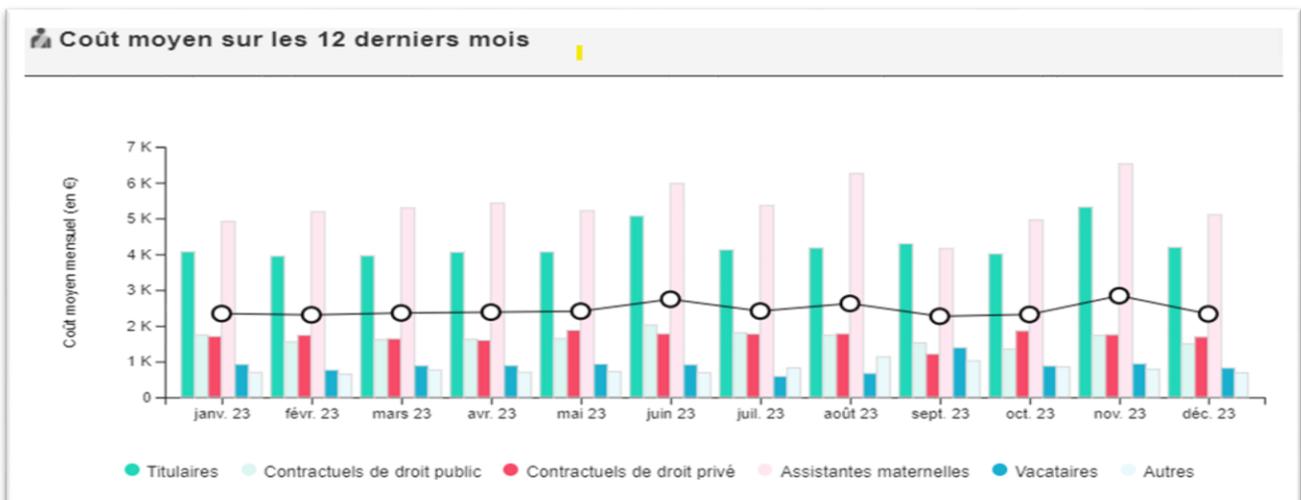
Malgré le Glissement vieillesse technicité (GVT), de certains facteurs exogènes, de la revalorisation des régimes indemnitaires, du déploiement de l'attribution de la prime de service public à l'ensemble des agents contractuels, des promotions et avancements de grades à de nombreux agents, la ville a su maîtriser ses dépenses sans pour autant réussir à les maintenir au niveau antérieur. Cet effort sur soi-même a été obtenu par une action énergique de contrôle des recrutements, de suivi des mobilités, mais aussi par une amélioration de la productivité relevant du lissage du temps de travail ou de la mutualisation de missions.

Coût moyen chargé

Coût mensuel moyen "chargé" par catégorie de 2014 à 2023



	2014	2017	2020	2023
A	4 905,42	5 718,00	5 692,00	5 967,00
B	3 298,78	3 962,00	4 099,00	4 116,00
C	2 176,47	3 105,00	3 212,00	3 480,00



Les variations entre filières relèvent de facteurs intrinsèques (évolution des régimes indemnitaires, heures supplémentaires pour les agents éligibles ...), de décisions extérieures (reclassements indiciaires statutaires, changements de catégorie pour certains cadres d'emplois dans la filière médico-sociale : passage de catégorie B à A et pour d'autres passages de catégorie C à B) et de la nature des recrutements.

Ainsi, les HS bénéficient aux agents de catégorie C. Des recrutements de spécialistes, dont ceux liés au numérique, au sein de la catégorie A modifient le périmètre de celle-ci.

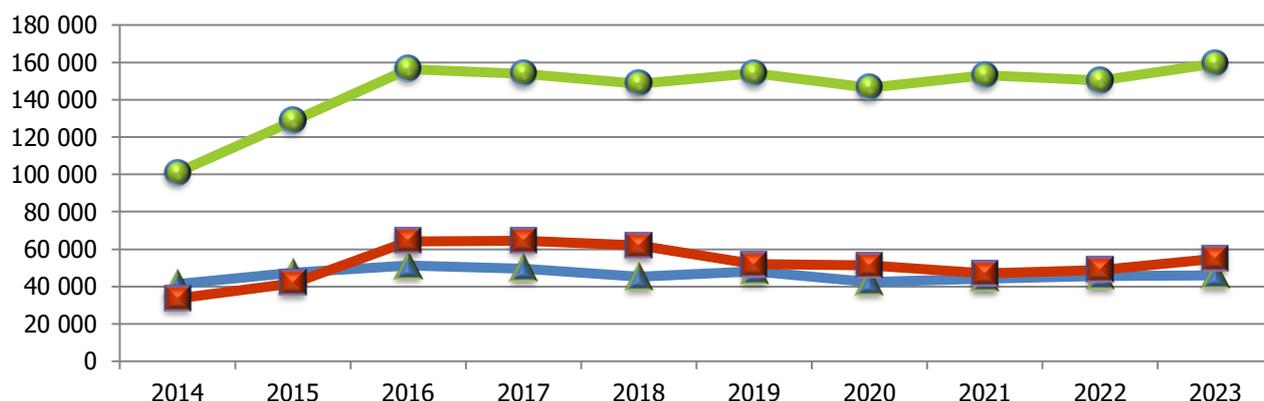
NBI

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est attribuée pour l'exécution de missions d'accueil, de certaines technicités ou d'encadrement de service/direction. Elle est retirée dès lors que l'agent ne remplit plus la mission, en raison d'un changement de poste. Son attribution est règlementée par un décret.

NBI par catégorie

en montant versé (€)

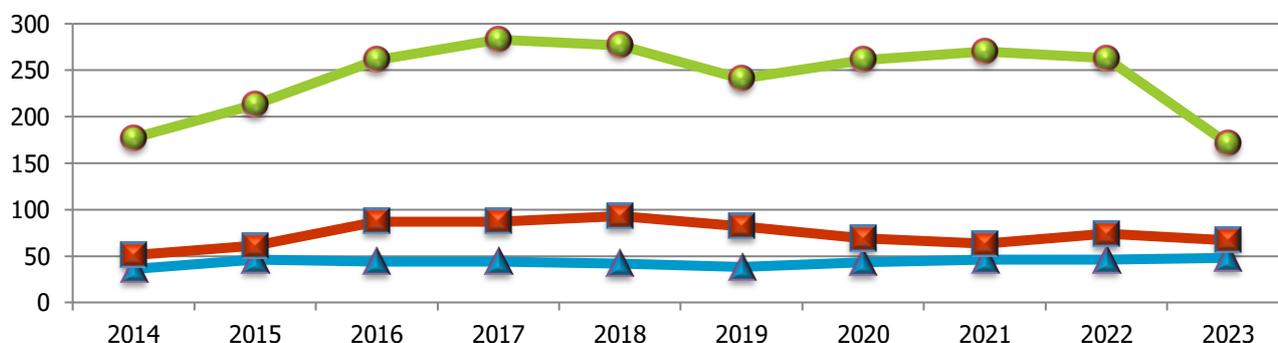
—▲— A —■— B —●— C



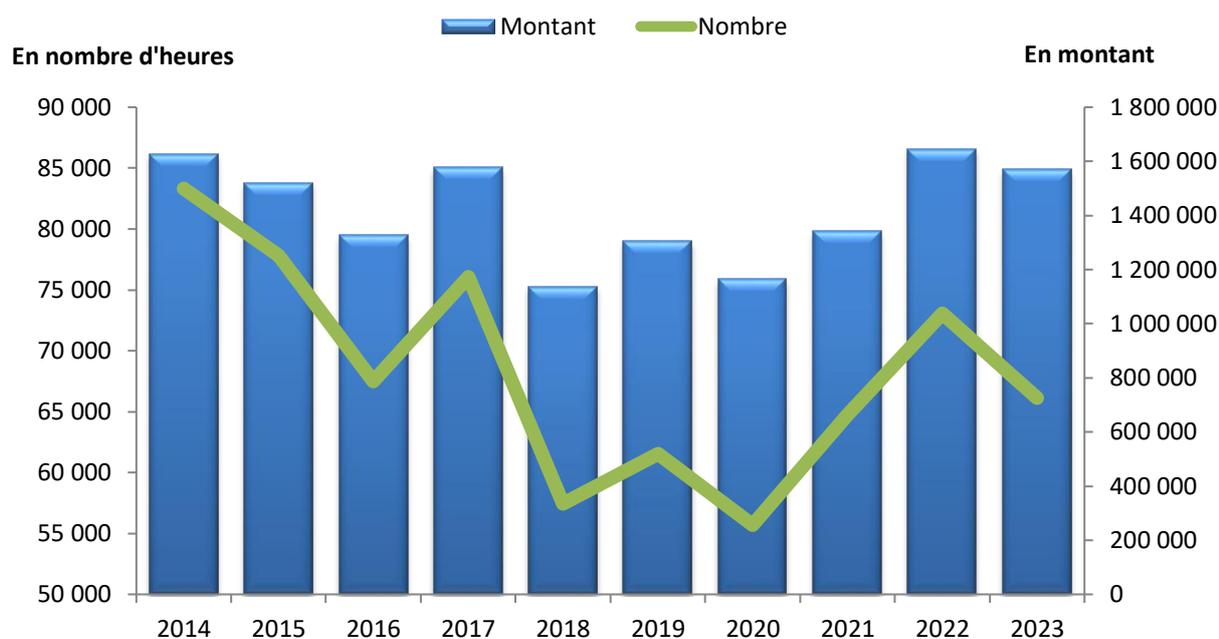
NBI par catégorie

en nombre d'agents

—▲— A —■— B —●— C



Heures supplémentaires



Les Indemnités horaires pour travaux supplémentaires constituent la contrepartie d'un temps de travail supplémentaire. A Saint-Maur, le rythme des animations, des manifestations et les besoins du service conduisent à y recourir de manière régulière.

Bien que leur volume reste important, leur volume s'est réduit de manière structurelle grâce au toilettage des cycles et temps de travail, ainsi que par une optimisation des dispositifs. Toutefois, nous assistons à un rebond lié à la crise du COVID. Cependant, en 2023, un effort a été effectué pour essayer de limiter sa progression.

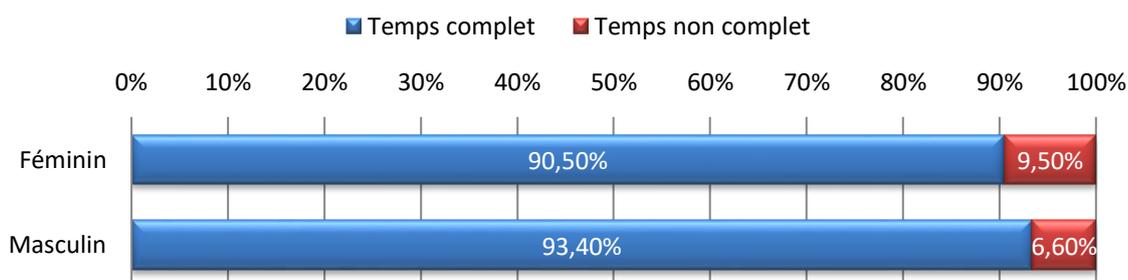
Temps de travail

Les cycles de travail des agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés sont sur la base annuelle de 1607 heures.

Les cycles de travail ont fait l'objet d'un recensement général validé par le Comité Technique Paritaire et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

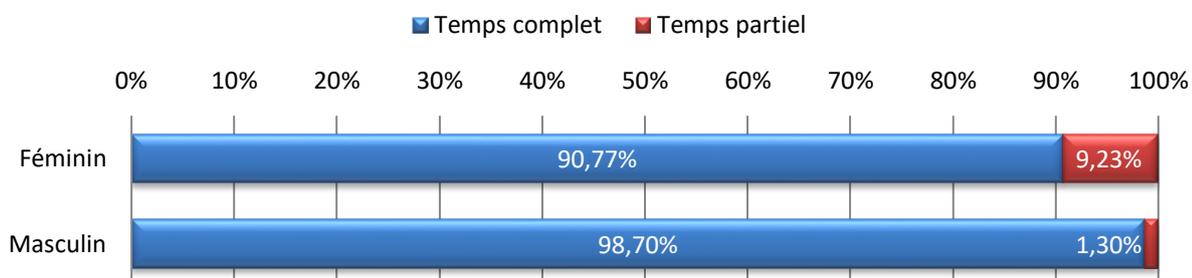
Quotités de temps de travail

Répartition des emplois à temps complet ou non complet (agents sur emploi permanent)



Le recours au temps non-complet représente la minorité des postes. Cela couvre uniquement quelques catégories d'agents (logistique, animation et enseignement, dont certaines disciplines d'enseignement artistique).

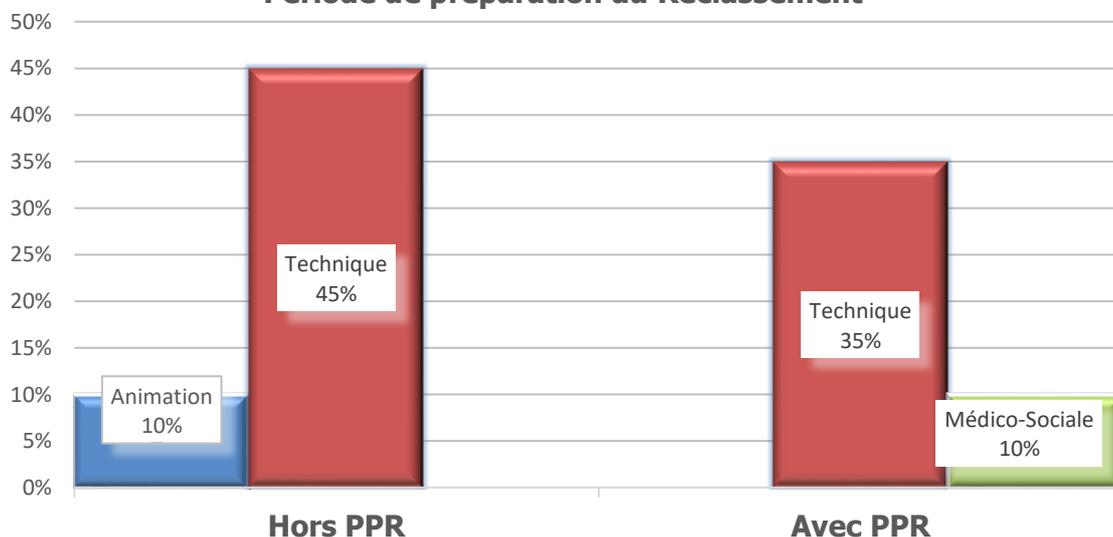
Répartition des emplois à temps partiel (agents sur emploi permanent à temps complet)



Accompagnement et reclassement

La collectivité accompagne depuis longtemps les agents fragiles physiquement ou psychologiquement. Cependant depuis 2019, un dispositif est venu soutenir cet effort en formalisant un parcours professionnel de découverte des métiers ou des services.

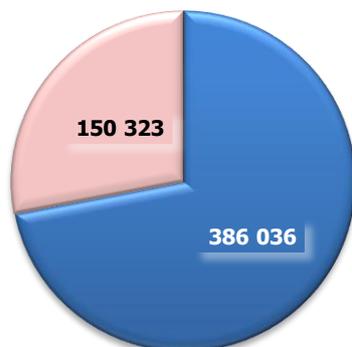
Accompagnement avec ou sans Période de préparation au Reclassement



Formation

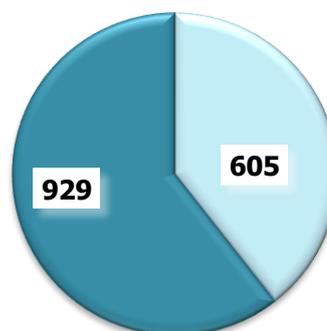
Dépenses de formation
(en €)

■ Cotisation CNFPT ■ Prestataires extérieurs



Agents ayant suivi une formation
(en nb)

■ Agents formés ■ Agents n'ayant pas suivi de formation



Par le CNFPT, des sessions ont été organisées pour des formations collectives (intra), individuelles (inter), mais également pour des formations organisées en union de collectivités.

Les thématiques des formations ont été réalisées essentiellement en considération des grands axes définis en amont : lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations, égalité femmes-hommes, remise à niveau des compétences en français et mathématiques, inclusion des personnes en situation de handicap, pour un service public de qualité...

Le choix de prestations extérieures a répondu à des besoins de formations spécialisées, ou en complément des offres du CNFPT pour garantir l'hygiène et la sécurité des agents.

PROSPECTIVE DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EXERCICE 2024

Les actions engagées en termes de maîtrise des dépenses de personnel demeurent nécessaires en raison du poids financier de ce poste. Elles constituent une garantie de contrôle des dépenses de fonctionnement. Toutefois, cette exigence ne doit pas constituer une entrave à la mise en œuvre de politiques publiques de qualité.

Cependant malgré sa volonté affirmée et réalisée en 2018-2019 de trouver un équilibre entre une offre de service public de qualité et la bonne tenue de ses dépenses de personnel, la ville va devoir consacrer davantage de moyens financiers aux charges de personnel. Cette évolution procède non seulement des suites de la crise sanitaire mais aussi d'une décision gouvernementale extrêmement lourde : le reclassement indiciaire des agents de catégorie C.

En 2024, elle va devoir affronter la poursuite en année pleine de la hausse du point d'indice (+ 900.000€), celle du SMIC et plusieurs autres mesures spécifiques ont entraîné une hausse importante des dépenses. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de hausse des charges à caractère général et de baisse de nombreuses recettes.

Voici quelques mesures exogènes concernant 2023 :

- Augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5 % soit 4,92 € mensuels) ;
- Attribution de points d'indice majoré différenciés pour les catégories C et B ;
- Relèvement prise en charge forfait transports (75% de prise en charge) ;
- Reconduction de la GIPA.

Par ailleurs, la gestion des ressources humaines va être marquée en 2024 par :

- ✓ La poursuite de la mise en œuvre de toutes les dispositions de la loi relative à la transformation publique ;
- ✓ Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- ✓ L'élargissement de la gestion informatisée des temps de travail ;
- ✓ La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 de 1,13 %. Ce qui s'élève, pour une personne à temps plein, à 1 766,92 € (smic horaire brut fixé à 11,65 €) ;
- ✓ L'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents des collectivités et établissements publics depuis le 1^{er} janvier 2024 (décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation). Cette revalorisation a une répercussion automatique sur tous les éléments indexés sur le point d'indice (part variable du SFT, la NBI, les heures supplémentaires, prime service public, prime complémentaire, etc ...) ;
- ✓ La modification au 1^{er} janvier 2024 des grilles indiciaires de l'ensemble des catégories, en réhaussant l'indice minimum de traitement. Il passe ainsi de l'IM 361 à l'IM 366 (pour les agents fonctionnaires et contractuels) ;
- ✓ L'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2024 de la valeur d'indemnisation des jours de CET épargnés par les agents publics est revalorisée selon la catégorie (montants bruts) :
 - 150€ (vs 135€, en 2023),
 - 100€ (vs 90€, en 2023),
 - 83€ (vs 75€, en 2023) ;
- ✓ La tenue de bureau de vote pour les élections européennes.

Les outils de prospective estiment les conséquences de ces décisions à près de 4,07 K€ supplémentaires de dépenses. De ce fait, le montant prévisionnel à inscrire au BP 2024 est estimé à 75 K€.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), suite à l'accord collectif national portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux du 11 juillet 2023, il a été décidé de poser le principe selon lequel :

- A partir du 1^{er} janvier 2025, les collectivités participeront au financement de la complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès prévoyance (prévoyance) à hauteur de 7 € par mois minimum. La ville s'est déjà engagée auprès de ses agents en attribuant une participation de 10€, 9€ et 8€ respectivement aux agents de catégorie C, B et A adhérant volontairement à la Prévoyance Territoria.
- A partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités participeront au financement des cotisations à une complémentaire santé couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (le montant de cette participation est au minimum de 15 € par mois).